

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 octobre 2013

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 1 abstention : le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2013 après prise en compte des corrections demandées.

Dijon, le 25 octobre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 23 septembre 2013**

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX (présent jusqu'à 17h50), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.
Absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN (procuration à Alain DEREUX jusqu'à 17h50), Vincent THOMAS
(présent jusqu'à 16 h puis procuration à Laurent BRACHAIS), Laurent BRACHAIS,
Madame Laurence MAUREL
Absente : Madame Sophie GENELOT

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Annie VINTER), Jean-Emmanuel ROLLIN,
Cédric CLERC (à partir de 14h40).

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON (procuration à Mikael SALLE), Réda AMRANI-JOUTEY
(procuration à Jean-Baptiste BACCON), Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE.
Absent : Thibault GOURDET.

Personnalités extérieures

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Samuel MERCIER), François PATRIAT (procuration à
Marie-Geneviève GERRER), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER
(procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),
Madame Clotilde MARSEAULT (jusqu'à 16h05)
Absents : Messieurs Pierre-Charles PONS, Pierre GUEZ, Bertrand THIBAUT.

Personnes présentes à titre consultatif

Mesdames Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice générale des services,
Anne-Valérie WOILLARD, Adjointe à la Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint chargé de la Recherche et du
Développement
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Messieurs Gilles GENET, Agent comptable, Julien MARLOT, représentant de Madame la
Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU
Monsieur Franck DENAT, Vice-président du CS
Mesdames Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD, Joelle SOTTY, Responsable du service
SPE (pour le point IV), Marie-Ange RITO, Directrice de la DSI (pour le point VI)
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux
investissements
Madame Catherine GUILLEMIN, Présidente d'uB Filiale (pour le point V)

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juillet 2013	1
III) Questions statutaires.....	2
- Désignation des membres élus du Conseil d'Administration appelés à siéger dans la commission des statuts	2
- Statuts de l'université de Bourgogne Franche-Comté : méthode et calendrier	4
IV) Questions relatives aux ressources humaines	12
- Campagne d'emplois 2014 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS	12
V) SATT Grand-Est	35
1. Projet de convention bénéficiaire et ses annexes dont les statuts et le pacte d'actionnaires	36
2. Autorisation donnée au Président de signer le pacte et la convention.....	36
3. Désignation d'un représentant de l'université de Bourgogne pour siéger au Conseil d'Administration de la SATT.....	37
VI) Présentation du schéma directeur du système d'information.....	40
VII) Compte rendu des travaux du CEVU du 13 septembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire	53
1. Compte rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 04 septembre 2013	53
2. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 06 septembre 2013 .54	
- Le référentiel commun des études - rentrée 2013 : mise à jour (statut AJAC notamment)	54
- Projets internationaux : 2 projets non diplômants	54
- Offre de formation rentrée 2013 : adoption des maquettes des Masters MEEF.	55
- Demandes relatives à des diplômes d'université	55
- Demandes de modifications des fiches filières	56
3. Calendrier universitaire 2013/2014 : ajustements	59
VIII) Rapport des travaux du CS du 11 septembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche	59
1. Demande d'aide financière déposée par le Centre de Zootechnie pour le remplacement d'équipements obsolètes	60
2. Demandes de financement déposées au titre du FEDER (financements européens) ...	60
IX) Questions financières	61
1. Demande de décharge de responsabilité de l'agent comptable	61
2. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques)	64
3. Sorties d'inventaire	64
X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	64
1. Approbation des conventions avec subvention	64
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	64
XI) Questions diverses	64

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Mes chers collègues, nous allons ouvrir ce deuxième conseil d'administration de l'année universitaire, en tout cas le premier conseil de la saison régulière. Les points de l'ordre du jour sont importants, notamment en termes de statuts, de campagne d'emplois, de valorisation avec le dossier SATT qui est pratiquement au bout de son chemin.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- En introduction de ce conseil d'administration, nous avons décidé de ne pas faire de point d'information spécifique du Président et de la Vice-présidente. Nous nous sommes en effet vus il y a peu de temps et nous n'avons pas d'événements significatifs nouveaux à vous présenter. De cette façon, nous allons gagner un petit peu de temps sur le déroulement de ce conseil d'administration.

Nous passons donc d'emblée au second point qui est l'approbation du PV de notre réunion du 3 juillet 2013.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juillet 2013

Mme Gerrer.- Avez-vous des rectificatifs à demander à propos de ce *verbatim* ?

Je vous propose de passer au vote :

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Maurel.- N'étant pas présente lors de ce CA, je m'abstiens.

Mme Gerrer.- Merci, le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

20 pour, 1 abstention

Le Président.- Merci Marie-Geneviève.

III) Questions statutaires

- Désignation des membres élus du Conseil d'Administration appelés à siéger dans la commission des statuts

Le Président.- Nous allons aborder deux points importants en termes de statuts : Le premier est un point que nous avons déjà abordé à l'occasion de notre conseil d'administration exceptionnel du 6 septembre 2013, c'est le reformatage de notre propre commission interne des statuts de l'université de Bourgogne. Vous vous souvenez que nous avons adopté, la dernière fois, le principe d'une commission des statuts qui soit à la fois compacte d'une part, et d'autre part dont la composition serait validée par le conseil d'administration. Nous avons délibéré et validé ce principe. Il nous reste aujourd'hui à désigner les membres du conseil d'administration qui seront amenés à siéger dans cette commission des statuts.

Je vous rappelle qu'à ce titre, selon la structure dont nous avons débattu et que nous avons retenue, nous devons aujourd'hui désigner 4 enseignants chercheurs, 2 personnels administratifs et techniques et 2 étudiants pour cette commission.

Par ailleurs, vous vous souvenez qu'on avait choisi que la conférence des directeurs de laboratoire élise en son sein un directeur de laboratoire. C'est Franck Denat qui a été désigné à ce titre pour siéger dans la commission des statuts.

De la même façon, la conférence des directeurs de composante a élu en son sein un de ses représentants qui est Patrick Danaudière, le directeur de l'IUT de Dijon Auxerre. Ces deux collègues sont déjà désignés.

Nous allons donc aujourd'hui élire 4 enseignants, 2 personnels administratifs et 2 étudiants. Puis, en fonction des équilibres qui auront ainsi été trouvés, il restera à la Directrice générale des services à désigner un responsable administratif de composante ou de laboratoire et un directeur de pôle ou de service commun central ou général. Elle ne l'a pas fait pour l'instant, il est en effet préférable de voir qui va sortir des urnes de façon ensuite à désigner des personnes qui permettront d'obtenir un équilibre et une représentativité qui soit la plus large possible dans l'établissement. Les choses en sont là.

Je vais donc maintenant appeler les candidatures. Ensuite, nous devons voter. Idéalement, nous voterons à bulletin secret, sauf si, dans chacun des collèges, il y avait parfaite adéquation entre le nombre de candidatures et le nombre de postes qui sont à pourvoir, auquel cas nous pourrions nous dispenser d'un vote à bulletin secret.

Dans le collège des étudiants, nous avons besoin de deux étudiants qui soient candidats à cette commission des statuts.

Qui est candidat ? Jean-Baptiste Baccon.

M. Baccon.- Je suis candidat et Reda Amrani-Joutey, pour lequel j'ai une procuration, est candidat lui aussi.

Le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures dans le collège des étudiants ? Il n'y a pas d'autre candidature. Je propose que nous adoptions ces deux candidatures à main levée ; donc Jean-Baptiste Baccon et Reda Amrani-Joutey sont candidats tous les deux.

Y a-t-il des oppositions à ces deux candidatures ?
Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

Vous êtes tous les deux membres de la commission des statuts de l'université de Bourgogne qui va avoir un rôle véritablement très important cette année.

Nous devons également désigner deux personnels administratifs et techniques, membres du conseil d'administration, dans cette commission.

Y a-t-il des candidatures à cette commission des statuts ? Jean-Emmanuel Rollin, Cédric Clerc. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Là encore, si vous en êtes d'accord, je vais vous proposer de procéder à main levée.
Y a-t-il des oppositions à ces deux candidatures ?
Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

Cédric Clerc et Jean-Emmanuel Rollin sont tous deux membres de notre commission des statuts.

Nous devons maintenant désigner quatre enseignants-chercheurs.

Je vais appeler les candidatures au titre des enseignants-chercheurs.
Qui est candidat pour siéger dans cette commission ? Marie-Geneviève Gerrer, Samuel Mercier, Louis de Mesnard, Vincent Thomas et Laurence Maurel.
Nous avons donc 5 candidatures.
Est-ce qu'il y a d'autres candidatures à cette mission ?
Nous allons devoir voter. Hélène, vous avez prévu une procédure que vous allez nous expliquer.

Mme Manciaux.- C'est un scrutin uninominal majoritaire à un tour. On va circuler avec des petits bulletins ; on vous donne une enveloppe et vous choisissez chacun quatre noms.

Le Président.- Je crois que vous avez prévu des bulletins avec des noms.

Mme Manciaux.- Nous avons prévu tous les noms.
Ceux qui ont des procurations prennent deux enveloppes et deux jeux de bulletins. Je vais donc repasser.

M. Dereux.- Pouvez-vous répéter le nom des candidats ?

Le Président.- Vincent Thomas, Samuel Mercier, Marie-Geneviève Gerrer, Laurence Maurel et Louis de Mesnard. Vous devez voter au maximum pour 4 personnes parmi

ces 5 candidatures. Ceux d'entre vous qui ont procuration votent deux fois.

Mme Manciaux.- Si vous voulez, vous pouvez poursuivre l'ordre du jour pendant que nous dépouillons.

Le Président.- Nous n'allons peut-être pas attendre le temps du dépouillement (Hélène et Pierre-Alexandre vont faire le dépouillement).

Nous pouvons aborder le second point de notre après-midi sur les questions statutaires, point pour lequel vous avez reçu un additif à l'ordre du jour.

- Statuts de l'université de Bourgogne Franche-Comté : méthode et calendrier

Le Président.- Je vous explique le principe. Vous savez que nous avons voté, le 3 juillet 2013, le cadre juridique de ce que doit être notre rapprochement avec l'université de Franche-Comté dans le cadre de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Pendant l'année qui vient et en tout état de cause avant le 21 juillet, il convient que notre conseil d'administration - comme celui de l'université de Franche-Comté - délibère sur ce que seront les statuts de la future université de Bourgogne Franche-Comté.

Pour travailler sur ces statuts, nous avons convenu, avec la présidence de l'université de Franche-Comté, de mettre en place une commission mixte qui sera constituée à parité de représentants de l'uB et de représentants de l'UFC. Cette commission mixte sera chargée de faire le travail de rédaction préparatoire des statuts de la future université de Bourgogne Franche-Comté. Ceci avant que ces statuts ne soient discutés devant le conseil de direction de l'Université Fédérale qui reste actif pendant l'année à venir, devant les deux présidents, suivra une navette, bien entendu, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et, *in fine*, une validation pour chacun des deux conseils d'administration.

Nous nous sommes mis d'accord sur le principe d'une commission et également sur sa structure, ainsi que sur la méthode de désignation. Nous avons donc convenu que cette commission - en Franche-Comté et en Bourgogne - serait constituée de quatre personnes : deux enseignants-chercheurs, un personnel administratif et technique et un étudiant. Cette commission mixte sera bien entendu pilotée par les deux vice-présidents qui, en Franche-Comté et en Bourgogne, sont en charge politiquement de ce dossier de rapprochement Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire Annie Vinter pour notre université et Charles Fortier pour l'université de Franche-Comté. Nous sommes ainsi dans la typologie d'une commission à 8 + 2 (donc à 10 membres), relativement resserrée et dans laquelle seront représentés aussi bien les enseignants que les étudiants et les personnels administratifs et techniques.

Nous avons décidé de faire en sorte que la composition nominative de cette commission soit soumise par le Président - donc à l'initiative du Président - au conseil d'administration afin que celui-ci donne légitimité et mandate ces quatre personnes pour les discussions statutaires qui auront lieu pendant l'année. L'idée étant bien entendu que ce mandat du conseil d'administration s'impose pour des discussions qui vont être profondément engageantes.

Nous allons vous demander de voter sur deux choses, d'une part le calendrier dans

lequel va travailler cette commission et, d'autre part, sa composition nominative que je vous proposerai dans quelques minutes.

Le calendrier est présent sur cette diapositive, il est volontairement compact dans le temps. Nous souhaitons que cette question des statuts - je vous dirai pourquoi dans quelques minutes - soit assez rapidement derrière nous. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous votons la proposition nominative et nos collègues de Franche-Comté votent la proposition de leurs quatre propres représentants dans une semaine, puisque leur conseil d'administration est prévu mardi prochain.

D'octobre à décembre 2013, cette commission va travailler et va rédiger des statuts dans une forme qui sera progressivement la plus aboutie possible.

Début janvier 2014, auront lieu des discussions sur ce travail avec les deux présidents des deux universités et avec les bureaux de chacun des deux établissements.

Mi-janvier 2014, nous maintiendrons une discussion sur les statuts dans le cadre du conseil de direction de l'Université Fédérale.

Je vous explique rapidement ; le conseil de direction de l'Université Fédérale est constitué de représentants de l'uB et de l'UFC. Il est également constitué de représentants d'AgroSup Dijon et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et de Microtechniques de Besançon - donc deux des écoles d'ingénieurs. Nous y avons invité depuis un an les représentants, les directeurs d'un grand nombre d'écoles d'ingénieurs, de management et d'arts - puisque l'école des Beaux-arts de Dijon est représentée - de Bourgogne et de Franche-Comté qui n'y ont pas voix délibérative, mais qui sont associées pour être informées des débats et pour participer et s'exprimer - le cas échéant - dans le cadre des débats qui ont lieu. Nous souhaitons - et vous savez à quel point j'y suis attaché - que si les deux universités uB et UFC doivent être le noyau et le moteur du dispositif, pour autant il est important que les écoles soient associées au dispositif et donc associées aux discussions.

Mi-janvier, ce sera cela l'objectif : informer les directeurs d'écoles et prendre leurs avis - d'une certaine façon - sachant que seules l'uB et l'UFC seront décisionnaires puisque la future communauté d'universités et d'établissements n'est constituée que de l'uB et de l'UFC, en tout cas en termes d'établissements intégrés. Mi-janvier, nous débattons donc dans le cadre du conseil de direction de l'Université Fédérale. L'objectif étant que, fin janvier 2014, nous ayons une ébauche des statuts avec un document qui ait été suffisamment discuté entre nous, afin que nous puissions rentrer en négociation avec le ministère, dans la mesure où, *in fine*, ces statuts devront être adoptés par le ministère et validés par un décret ministériel.

L'idée est qu'entre janvier et mars 2014 nous soyons en navette avec le ministère sur notre projet de statuts. Une fois que cette phase sera terminée, les deux conseils d'administration de l'UFC et de l'uB débattront, s'exprimeront et valideront bien entendu ces statuts.

Ce calendrier permet que, dès l'été 2014, le décret qui portera création de l'université de Bourgogne Franche-Comté et qui comportera ses statuts soit publié pour que, comme nous nous étions engagés, le nouvel établissement soit créé juridiquement au début de l'année universitaire 2014-2015.

Dans ce calendrier, nous ajouterons un congrès exactement à l'image de ce que nous avons fait l'an passé à la fin du mois de décembre 2012. Rappelez-vous, nous avons

réuni le conseil d'administration, le CEVU, le CS, le comité technique, la conférence des doyens, la conférence des directeurs de laboratoire afin de discuter de ce qui n'était à l'époque qu'un projet de rapprochement. Au mois de décembre 2013, nous aurons également un congrès avec le même périmètre de responsables de notre établissement qui permettra de débattre et, si besoin à ce moment-là, éventuellement de rectifier et d'enrichir le projet de statuts.

Nous vous proposons ce calendrier. Vous remarquerez qu'il est volontairement rapide, mais pas autant que cela dans la mesure où nous avons jusqu'au 21 juillet. Nous vous le proposons selon cette séquence pour deux raisons :

- Si, dans la phase de rédaction des statuts, des difficultés se présentaient, ou si, éventuellement, le conseil d'administration d'un des deux établissements ne votait pas les statuts tels que nous les proposerons en mars, nous aurons besoin d'un peu de temps après - ou en tout état de cause avant le 21 juillet - pour retravailler et resoumettre au conseil d'administration ce projet de statuts.

- La seconde raison pour laquelle il nous semble nécessaire d'aller vite : vous le savez, l'Etat annonce un nouveau Programme Investissements d'Avenir (PIA). Celui-ci a été annoncé par Jean-Marc Ayrault dans son discours de mi-juillet. Nous n'avons pas encore connaissance du calendrier de ce PIA. On nous a néanmoins indiqué que ce calendrier serait rapide. Nous souhaitons que ce soit l'université de Bourgogne Franche-Comté qui puisse être l'établissement porteur de notre projet de PIA. Ce sera bien entendu un projet conjoint université de Bourgogne Franche-Comté, mais également avec l'ensemble des écoles. Or, actuellement, nous n'avons pas de véhicule juridique qui permette de candidater de façon satisfaisante. L'Université Fédérale n'est qu'une association qui va disparaître dans les mois à venir, puisqu'elle n'a plus de véritable raison d'être. Le PRES qui a été créé sous forme de Fondation de coopération scientifique va disparaître en tant que PRES, et va persister en tant que fondation. Comme vous le savez, la conviction très forte que nous avons, Jacques Bahi et moi, est qu'une fondation est quelque chose qui a pour objectif d'aller lever des fonds auprès des partenaires industriels, mais qui n'a pas vocation à se substituer à une université et qui n'a donc certainement pas vocation à porter un projet dans lequel se situent des laboratoires et des projets pédagogiques. Nous ne souhaitons pas que la fondation soit le porteur de cette candidature à l'IdEx, comme cela avait d'ailleurs été le cas pour la dernière candidature.

Il nous faut donc un véhicule juridique et que celui-ci soit l'université de Bourgogne Franche-Comté. C'est la raison pour laquelle il est important que, juridiquement, l'université de Bourgogne Franche-Comté soit créée le plus rapidement possible, et en tout état de cause, au minimum, que les statuts soient votés le plus rapidement possible par nos deux établissements.

J'ajoute que dans le dernier appel à projets IdEx, il est certain que la non-structuration de l'espace interrégional Bourgogne Franche-Comté est probablement quelque chose qui a pesé de façon négative dans l'appréciation du projet. Il sera donc à l'évidence extrêmement important que nous ayons constitué et structuré notre université de Bourgogne Franche-Comté. En effet, nous serons plusieurs à candidater en France et les autres candidats – certains en tout cas - pourraient être plus avancés que nous dans leur structuration juridique si nous n'avons pas fait l'université de Bourgogne Franche-

Comté. Pour toutes ces raisons, je souhaite que nous puissions aller rapidement.

Diapositive suivante : il s'agit là de ma proposition concernant la désignation de membres de l'uB à cette commission mixte :

- deux enseignants qui sont Frédéric Debeaufort et Anne Girollet,
- un personnel technique qui est Cédric Clerc,
- un étudiant qui est Jean-Baptiste Baccon.

J'ai volontairement choisi de désigner deux enseignants qui sont des vice-présidents de l'université, ce sont des membres de l'équipe de gouvernance, considérant que ce projet est avant tout un projet de nature politique et que la désignation des membres enseignants doit se faire dans le périmètre politique de notre équipe de gouvernance.

J'ouvre tout ceci à discussion, sachant que deux points seront soumis à vote :

- Le calendrier,
- La composition d'une équipe.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Je voudrais intervenir sur la dernière chose que tu as dite, Alain : le fait qu'il y ait des enseignants-chercheurs ou des représentants dans cette commission de l'équipe de la présidence ne me choque pas en soi. En revanche, le fait que ce ne soit que des représentants de l'équipe de la présidence me choque.

Comme tu le dis toi-même, si c'est politique, il me semble que toutes les options politiques sur ces sujets devraient être représentées. Les voix peuvent certes être parfois discordantes, mais je pense que c'est également dans la discordance qu'on peut trouver un terrain d'entente. Deuxièmement, cette discordance est bonne à entendre, ne serait-ce qu'au titre de la démocratie de notre université.

Le Président.- Je pense, Laurence, que tu as à la fois raison et tort.

Mme Maurel.- Selon toi.

Le Président.- Oui, selon moi. Je pense que tu as raison ; il faut que la diversité et la pluralité d'expression aient lieu et que la diversité des voix puisse s'exprimer. Ce sera le cas dans le cadre du conseil d'administration puisque, *in fine*, c'est bien entendu le conseil d'administration, où toutes les forces politiques de notre université sont présentes, qui s'exprimera. Nous ne sommes pas dans un débat sur l'ouverture ou non de l'université Bourgogne Franche-Comté. Nous sommes sur un débat de rédaction des statuts. Dans celui-ci, il me semble que c'est véritablement l'équipe qui a la responsabilité politique de l'établissement actuellement, qui doit travailler à la rédaction de ces statuts. Bien entendu - encore une fois - l'ensemble des procédures d'écoute sera activé puisqu'un congrès se tiendra probablement mi-décembre. Il permettra de regrouper tous les élus de notre établissement pour leur soumettre ce que sera l'état actuel du projet de statuts, de le faire évoluer et, *in fine*, c'est bien le conseil d'administration qui sera le seul maître de la validation de ces statuts.

Mme Maurel.- Je réponds à ce que tu viens de dire car je ne suis pas entièrement d'accord non plus avec toi, et peut-être as-tu tort aussi, de mon point de vue. En effet, quand on fait partie d'une commission - comme tu viens de le montrer à travers le calendrier - il y a de nombreuses rencontres et de nombreux débats, il y a un temps d'appropriation des dossiers, de réflexion, etc., qui n'a rien d'équivalent avec le temps qui sera proposé aux élus en congrès. Vraiment absolument rien. Ils ne pourront pas avoir eu le temps de se plonger dans toutes ces questions très précises avec toutes leurs subtilités.

D'autre part, nous sommes bien d'accord, dans cette commission, il n'est pas temps de discuter du bien-fondé ou pas de l'UBFC, je l'avais bien compris. Néanmoins, ce que sera l'UBFC et les statuts de l'UBFC concernent tous les personnels. Je continue donc à penser qu'entendre d'autres avis que ceux de l'équipe de gouvernance est utile. Sinon, à quoi sert de faire une commission ? Sinon, cela peut être discuté durant vos équipes de direction, de présidence - je ne sais pas comment vous les appelez, peu importe - entre vous. A un moment donné, vous allez faire des propositions au CA et nous voterons "pour" ou "contre".

Le Président.- Il me semble que Cédric Clerc ne fait pas partie de mon équipe. Il représente une voix autonome et il sait faire entendre son autonomie lorsqu'il l'estime nécessaire, ce qui est juste et bien.

Par ailleurs, le curseur des débats sera davantage sur les équilibres entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté. La nature des débats sera donc totalement différente de celle que nous avons pu avoir jusqu'à présent, ainsi que celle qui pourra avoir lieu en conseil d'administration en interne. Je peux en parler librement parce que chacun sait très bien à quel point je suis attaché à la construction de l'espace interrégional Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur. Néanmoins, dans une commission mixte UB-UFC, les questions qui vont se poser seront d'une nature totalement différente puisqu'il s'agira de questions d'équilibre entre les deux établissements. Questions pour lesquelles je souhaite absolument que participent à la commission des membres de l'équipe de gouvernance actuelle ; qui plus est qui sont des personnes dont j'ai pu mesurer depuis plus d'un an les capacités de négociation, les capacités à dire non lorsque c'est nécessaire puisque ce sera important. C'est la raison pour laquelle je souhaite expressément être entouré de Frédéric Debeaufort et d'Anne Girollet pour mener ces discussions.

Je ne souhaite pas, dans des discussions qui vont être des débats difficiles, que viennent s'ajouter à la recherche des équilibres entre la Bourgogne et la Franche-Comté des lignes de fracture internes à notre propre représentation. C'est quelque chose qui serait profondément fragilisant pour la suite du débat. Je pense que tout le monde peut le comprendre. J'ai besoin d'une équipe soudée.

Mme Maurel.- Je voulais juste intervenir pour dire, premièrement, que je parlais des enseignants-chercheurs et pas des autres personnels, pour assurer à Cédric Clerc qu'il n'était pas question, dans mon propos, de mettre en cause l'indépendance de sa parole. C'est ce qui était sous-entendu dans ce que tu as dit, Alain, je tiens donc à le préciser. Deuxièmement - et j'en arrêterai là -, si la composition de cette commission est bouclée, je ne vois pas pourquoi nous en discutons. C'est pour cette raison que tout à l'heure, je

ne prendrai pas part au vote si on nous demande de voter.

Le Président.- Il n'y a pas de souci. La commission est soumise au conseil d'administration car je souhaite qu'elle ait la caution politique du conseil d'administration pour des discussions qui vont engager très profondément politiquement notre établissement.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'aurai plusieurs choses à dire. Ce qui me dérange un peu, c'est lorsqu'on commence à parler d'orientations politiques sur un sujet aussi sensible que le rapprochement des universités. Vous l'avez clairement dit, on sait donc maintenant dans quel cadre nous sommes. A la rigueur, la rédaction des statuts ne va pas du tout me rassurer, connaissant la vision que vous avez de la fusion, puisqu'à un moment c'est ce que vous évoquiez.

Je suis surtout inquiet de ce calendrier très resserré que vous avez voulu. On peut en entendre les raisons mais, jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu de véritable débat de fond sur des problématiques que nous aimerions aborder bien avant cette rédaction des statuts. Besançon a fait cet effort, puisqu'ils ont tout de même sorti un pavé de plus de 200 pages sur le rapprochement où différentes questions ont été abordées. Dans cette université, nous n'avons jamais eu aucun débat sur ce sujet.

Ce sont ces différents points précis que j'aurais aimé aborder. Quand on voit ce calendrier très rapproché, je me dis que vous avez fui les questions se rapportant à cela.

Vous avez parlé de "fracture", elle va arriver. Ma position est renforcée par rapport à ce projet puisqu'on va rédiger des statuts en moins de 3 mois, ils vont être présentés au cours d'une seule réunion qui sera un congrès. Le bilan du congrès qui a été fait le 14 décembre 2012 n'est pas phénoménal. Si c'est pour faire la même chose, on ne va finalement rien en faire. C'est donc un faux débat. Vous êtes en train de dire qu'on va mettre de la démocratie alors qu'il n'y en a pas.

Par conséquent, je voterai contre la proposition que vous faites et contre la proposition de calendrier.

Le Président.- Je ne peux pas être en accord avec vous, Monsieur Rollin. La démarche qui a eu lieu dans le courant de l'année passée est une démarche en amont qui devait nous amener au choix des statuts. Elle a tout de même donné lieu à un ensemble de discussions très approfondies. Nous avons eu le congrès, puis les 15 réunions de janvier et un conseil d'administration conjoint aux deux universités. Je pense donc que nous avons, au contraire, débattu d'une façon tout à fait approfondie sur une seule question qui est celle du cadre juridique dans lequel nous nous situons. En ce qui concerne cette question, je pense que nous avons débattu aussi loin et de façon aussi approfondie que nous pouvions le faire.

Nous rentrons maintenant dans une seconde phase, ce sera celle des statuts. Ce sera également une phase plus approfondie au cours de laquelle nous débattons sur les compétences que chacun des établissements délègue à l'université de Bourgogne Franche-Comté. Nous ne sommes pas dans un contexte de fusion, mais dans un

contexte de création d'un nouvel établissement public auquel chacune des deux universités va déléguer un certain nombre de missions.

La première phase du débat étant close, nous allons rentrer dans une deuxième phase du débat. Nous allons débattre sur ce que nous déléguons et selon quels statuts, de façon aussi approfondie que nous l'avons fait dans le courant de l'année passée.

Il n'y a aucune volonté d'escamoter le débat. Il me semble au contraire que, par rapport à beaucoup d'autres établissements, le débat dans notre université a été mené d'une façon la plus précise et la plus approfondie possible. Je ne suis pas certain que, par rapport à l'université de Franche-Comté, nous soyons en défaut de débats et de concertation, même si je connais le document auquel vous faites allusion. C'est un document intéressant. Néanmoins, nous pouvons également réunir des commissions et sortir des documents sans forcément y donner suite. La question n'est donc pas là.

L'an passé, la question était : quel statut, quelle forme juridique ? Là-dessus, le débat n'a pas été escamoté, pas plus qu'il ne le sera sur les statuts et les délégations de mission à l'UBFC.

Y a-t-il d'autres remarques et interrogations sur ces questions de fond ?

Non, il n'y en a pas.

Si vous n'avez pas d'autres remarques ou d'autres interrogations, je vais soumettre à votre approbation le calendrier tel que nous l'avons prévu et tel qu'il figure sur ces diapositives.

Y a-t-il des refus de vote ? 1 refus de vote.

Mme Maurel.- Avec l'explication que je ne vais pas redonner.

Le Président.- Y a-t-il des oppositions ? 2 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

19 pour, 2 contre, 1 refus de vote

Ensuite, je vais soumettre à votre approbation la composition nominative que je ferai pour cette commission mixte : Frédéric Debeaufort, Anne Girollet, Cédric Clerc et Jean-Baptiste Baccon.

Y a-t-il des refus de vote ? 1 refus de vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

19 pour, 2 contre, 1 refus de vote

Cette démarche est adoptée.

Monsieur Rollin, soyez assuré que je serai très vigilant. Je crois que personne plus que moi ne souhaite la réussite de ce projet. Je suis très attaché à ce que nous puissions avancer. En même temps, les impératifs de calendrier sont essentiels car la philosophie

de ce gouvernement en matière d'IdEx n'est probablement pas tout à fait la même que celle du gouvernement précédent. Là où ce dernier voyait, dans les IdEx, la volonté de faire émerger en France une dizaine de grands pôles universitaires d'excellence, il est probable que la philosophie qui prévaut maintenant soit davantage une philosophie d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il est probable qu'il y ait une volonté politique d'une répartition harmonieuse des labels IdEx sur le territoire. Néanmoins, il est tout à fait certain que pour nous, la clé du succès, c'est d'avoir finalisé notre cadre juridique.

Nous allons aller un peu plus loin afin de vous donner des éléments d'explication plus précis. Nous allons notamment être en compétition pour ce label IdEx avec l'université de Lorraine qui, comme nous, fait partie également du Nord Est et qui, en matière d'aménagement du territoire, est une université qu'on peut situer dans le Nord Est de la France, comme nous. Il ne va pas de soi qu'il y ait deux IdEx dans le Nord Est de la France.

Mais l'université de Lorraine a fait sa fusion. Les universités de Nancy et de Metz sont désormais fusionnées. Cela donne à l'université de Lorraine un avantage compétitif sur le projet Bourgogne Franche-Comté vis-à-vis de l'appel à projets IdEx qui sera un avantage absolument considérable.

Nous sommes un peu plus petits en masse critique, mais si, en plus, s'ajoute un handicap de nature juridique et statutaire, je pense que cela peut nous mettre dans une situation de difficulté.

Il me semble donc absolument essentiel que nous puissions avoir finalisé ce chantier des statuts au moment où la candidature IdEx sera déposée. Actuellement, nous ne savons pas quand elle devrait l'être. La seule certitude est que ce sera annoncé relativement rapidement.

M. Dereux.- Pour préciser ce que tu viens d'expliquer, je pense effectivement que si nous avons la chance d'avoir une deuxième opportunité de soumettre aux investissements d'avenir, il ne faut pas la manquer. La structure juridique est absolument essentielle, encore plus qu'on ne le pense puisqu'il est probable que le jury soit à nouveau constitué en partie d'experts étrangers. Je peux vous dire, ayant eu de nombreux collègues étrangers dans le cadre de mon travail, que les structures telles que nous les avons auparavant (le PRES avec une FCS et une Université Fédérale) étaient incompréhensibles pour eux. Nous n'avons aucune chance d'être compris par des collègues experts étrangers si nous n'avons pas quelque chose de plus clair au moment où nous allons soumettre. Il est absolument crucial que ce calendrier soit respecté pour que nous ayons au moins une chance d'être compris du panel d'experts qui sera probablement majoritairement constitué d'experts européens de pays limitrophes.

Le Président.- Tout à fait. Merci Alain pour ce commentaire.

La commission va se mettre au travail. Pour ma part, je vais prendre un engagement, qui est que régulièrement, à l'occasion de chacun de nos conseils d'administration, je ferai un point d'actualité sur l'état d'avancement de ce chantier des statuts et, au besoin, que nous ayons des discussions informelles lorsque nous aurons des incertitudes sur différents sujets.

Je vous donne maintenant les résultats de l'élection qui a eu lieu pour la commission des statuts internes à notre université :

- Samuel Mercier : 18 voix,
- Louis de Mesnard : 21 voix,
- Marie-Geneviève Gerrer : 19 voix,
- Vincent Thomas : 19 voix,
- Laurence Maurel : 5 voix.

Sont donc élus : Samuel Mercier, Louis de Mesnard, Marie-Geneviève Gerrer et Vincent Thomas.

Je vous remercie tous. Nous avons une année de travail intensif sur cette question des statuts.

IV) Questions relatives aux ressources humaines

- Campagne d'emplois 2014 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Le Président.- Ce point est relatif aux ressources humaines, au débat final et à la délibération finale sur la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS.

Je vais laisser la parole à Samuel Mercier.

M. Mercier.- Bonjour. Je n'ai pas prévu de diaporama ou de passer en revue de façon exhaustive tous les documents. Nous avons un certain nombre d'éléments de synthèse à présenter.

Pour la campagne enseignants et enseignants-chercheurs, vous avez reçu deux types de documents. Le premier document permet de synthétiser l'ensemble des emplois ouverts à publication. Suite à des évolutions au jour le jour, il faut apporter une rectification dans ce tableau concernant la ligne de l' Espé. Il faut lire 1 poste de maître de conférences, 1 poste PR, 3 PRAG / PRCE au lieu de 5, et 5 au total au lieu de 7, suite à la décision qui a été prise en accord avec la Directrice de l' Espé de ne pas publier ces deux postes pour des raisons différentes. Nous y reviendrons plus en détail.

Ce qui représente un total de 58 postes mis à publication :

- 21 postes de maîtres de conférences,
- 17 postes de PR,
- 20 postes du second degré.

Je profite de cette rectification pour remercier très chaleureusement Joëlle Sotty et l'ensemble du SPE, (Service du Personnel Enseignant), pour la qualité du travail qui a été mené tout au long de cette campagne, du début à la fin, car ce n'est pas totalement terminé, il y a encore des évolutions et des informations nouvelles qui nous parviennent. L'idée retenue était d'être le plus en prise possible avec la réalité des informations que nous donnent les composantes et de pouvoir nous doter d'outils qui permettent de façon synthétique et exhaustive parfois - selon le type d'outil - de couvrir l'ensemble du

contenu de cette campagne d'emplois.

En préambule, je rappelle la démarche qui avait été menée et initiée à partir de janvier 2013, en lien avec Annie Vinter, la Vice-Présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche. Nous avons initié une démarche pluriannuelle concernant les campagnes d'emplois, à savoir que nous avons incité les composantes à se projeter sur les trois prochaines campagnes - 2014 / 2015 / 2016 - et de nous proposer et de réfléchir dès à présent à leur stratégie d'évolution sur ces trois années. Nous ne pouvons pas nous engager au-delà de 2016. Nous ne voulons pas engager les responsables futurs qui auront, à leur tour, la charge de mener ces campagnes.

L'idée qui prévaut en termes de philosophie de cette campagne et de cette dimension pluriannuelle est de pouvoir inciter ainsi les composantes à se doter de marges de manœuvre supplémentaires si elles se projettent sur 3 ans et non plus sur une seule année.

Cela peut paraître un point de détail au départ, mais c'est vraiment un élément important. Nous avons vu dans certaines composantes - parfois c'est plus visible dans certaines que dans d'autres - une vraie réflexion qui vise justement à jouer avec les évolutions prévisibles afin de pouvoir accompagner la composante d'une stratégie d'emploi en adéquation avec les grandes orientations et évolutions.

Si cette démarche a été menée, c'est bien parce que nous sommes dans un contexte très limité, très restreint et très contraint, avec aucune perspective de création d'emploi. Ce qui veut dire que lorsque nous annonçons un redéploiement, une des composantes accepte de mettre un support à disposition de l'ensemble de l'université. Il est donc bien évidemment extrêmement difficile d'obtenir ainsi des postes en nombre.

Cette campagne d'emplois se résume par ce premier tableau, mais nous pourrons bien sûr aller au-delà en termes de détails, avec un total de 58 postes. Nous avons souhaité, pour certains cas de figure, inciter les composantes à ne pas recruter dans l'immédiat pour recruter par crainte de perdre un poste dans le futur.

Nous avons volontairement réduit et quasiment aucun redéploiement externe n'a été opéré, mis à part le cas de l'Espé qui est un cas particulier, notamment les reconfigurations autour de l'Espé. Pour le coup, le réalisme l'impose car nous n'allons pas recruter un énième professeur, notamment du second degré, dans des domaines où le sous-service constaté peut être important parfois.

J'explique pourquoi nous avons procédé à des redéploiements uniquement dans ce cas de figure. Cela s'est fait en accord avec la directrice de l'Espé. Dans le reste des composantes, nous n'avons pas souhaité brutalement "piquer" un poste pour le donner à quelqu'un d'autre. Même si, à travers l'analyse des heures complémentaires, des effectifs étudiants et des besoins liés à la nouvelle offre de formations, on pourrait imaginer qu'il pourrait y avoir des arbitrages délicats et brutaux à mener. Ce n'est vraiment pas du tout notre optique. Nous souhaitons que les directeurs de composante puissent disposer de leur potentiel et l'optimiser au mieux en fonction de leur propre stratégie.

Un petit rappel pour le domaine hospitalo-universitaire même si nous ne sommes pas directement concernés : 12 en Médecine et 1 poste en Pharmacie, avec des MCUPH et

des PUPH pour ce premier type de document.

Un rappel qui figure en deuxième page de nos engagements concernant cette campagne d'emplois. Nous avons pris un certain nombre d'engagements en 2013 que nous avons tenu à rappeler et à honorer. Ce sont peut-être parfois des engagements au sein de composantes qui permettent de redéployer en interne des postes de façon transitoire ; d'où l'intérêt de cette pluriannualisation. Un département d'une composante peut laisser à disposition, pendant 2 ans, un poste à un autre département, avec l'engagement d'une restitution, ce qui permet de se doter de marges de manœuvre supplémentaires.

Ces trois engagements y figurent dont un qui a été sans objet, celui concernant l'UFR Sciences économiques et gestion puisqu'il n'y a pas eu de recrutements de PR 6^{ème} sur ce support.

Sur la campagne 2014, deux engagements figurent :

- au sein de l'UFR Sciences humaines, l'engagement d'une composante, d'un département, de redonner un chapeau de PR pour la Psychologie.
- pour l'IUT du Creusot, la restitution d'un chapeau de PR à l'université, suite au départ à venir de Frédéric Truchetet.

En troisième page, vous trouverez la liste des redéploiements externes, proposés avec effet à la rentrée 2014.

Un poste concerne Pharmacie, lié à un engagement lors de la campagne 2013. Il s'agit d'un redéploiement en échange de la création à la rentrée 2013 d'un poste 86 PR Physiologie.

Les trois autres redéploiements concernent des postes PRCE de MEEF à l'Espé.

Un redéploiement concerne un poste rattaché IREDU à l'UFR Sciences économiques et gestion, un poste de maître de conférences suite à la promotion d'un collègue dans une autre composante.

Deux redéploiements sont liés à la création ou en tout cas au déplacement d'un département Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences humaines vers l'Espé. Ces deux postes sont rattachés à l'IREDU. Il s'agit du 70^{ème} surnombre 12.89 et maître de conférences 827.

Vous avez ensuite la suite des redéploiements externes proposés à la rentrée 2014. Ici, figurent les 5 propositions de création.

Nous souhaitons appuyer le développement d'une chaire industrielle dans l'UFR Sciences et Techniques et rattachée à l'ICB, un poste de professeur pour cette chaire industrielle en lien avec l'entreprise.

Un poste de PRAG Génie civil concerne l'IUT de Dijon-Auxerre conditionné par la confirmation de l'ouverture de ce département Génie civil.

Un PRAG d'Anglais pour l'UFR SVTE.

Un PRAG Lettres modernes pour l'IUT Dijon Auxerre dans le but de stabiliser un personnel en CDI qui n'était pas sur un support pérenne.

Enfin, la création d'un maître de conférences informatique / réseaux pour l'ESIREM avec rattachement LE2I.

Ces 5 créations sont bien sûr, en volume, très réduites. Vous avez bien compris dans quel contexte s'inscrit cette campagne d'emplois. Cela ne préjuge pas des besoins qui pourraient être exprimés de façon urgente dans la plupart des composantes, mais notre marge de manœuvre ne concernait que ces 5 supports.

En lien avec la création de l'Espé, les deux supports évoqués pour le département Sciences de l'éducation : 1 MCF et 1 PR.

Je ne pense pas qu'il soit utile de dresser le détail de ces opérations mais vous avez un document de synthèse de la liste des redéploiements internes au sein des composantes lorsque les composantes ont souhaité faire évoluer un poste, la section, le rattachement au laboratoire, etc. Pour rappel, vous avez ensuite la liste des sections CNU.

Voilà le contenu de cette première liasse.

Un deuxième document décrit, composante par composante, le rappel des potentiels de postes et les demandes de création. Comme le document a été soumis au conseil académique, un certain nombre d'éléments y figurent, composante par composante, à savoir :

- l'intitulé du poste,
- le motif, la date de vacance,
- la demande que souhaitait porter la composante - au moins de façon originelle car nous avons parfois eu un certain nombre d'échanges tout au long de l'année pour affiner cette demande et, en fonction d'autres éléments, la demande peut parfois évoluer,
- la proposition de l'équipe qui a travaillé à plusieurs reprises de façon anticipée en avril, puis en juillet afin de pouvoir proposer des arbitrages. Ceux-ci ont été soumis à toutes les composantes,
- l'avis du conseil académique, à qui il a été proposé de se prononcer sur cette campagne poste par poste, ce qui nous a permis d'évoquer la situation de chaque poste,
- reste l'avis du conseil d'administration.

Pour ne pas rentrer trop dans le détail de chaque poste et lasser l'auditoire par la répétition très rapide des différents cas de figure, je vous propose de passer composante par composante de façon synthétique, en indiquant les éventuelles modifications. Il y a en effet eu des évolutions depuis. Ceci en prenant vos questions pour chacune des composantes, ce qui nous permettra parfois d'expliquer les raisons de ces arbitrages ou en tout cas l'état des lieux au jour d'aujourd'hui.

Pour l'UFR Pharmacie, *a priori* peu de divergences entre ce que nous proposons et ce que souhaite la composante.

Souhaitez-vous revenir sur certains postes, supports ou décisions qui vous sont soumises ? Sachant que l'ensemble de ces propositions a été validé puisque le conseil académique a donné un avis positif sur l'ensemble de cette campagne.

Pour ces 4 postes concernés, il n'y a pas de demande de création.

Pour l'UFR Droit et Sciences politiques, il s'agit d'une campagne chargée et un peu complexe, ce qui est lié aux échéances des concours d'agrégation. Cela introduit des

décalages parfois d'une ou deux années dans la possibilité de pourvoir un poste vacant en fonction de la date d'inscription au concours.

Pour l'ensemble de ces postes, nous avons un accord avec la composante, un avis conforme du conseil académique. J'attire votre attention sur le 02 PR 0083 pour CREDIMI : suite à la mutation de M. De La Mardière au 1^{er} septembre 2013, cette mutation a été trop tardive pour pouvoir inscrire ce support à publication à la prochaine agrégation - il me semble que la date limite était en juin - mais si le conseil d'administration en est d'accord, il est possible de tenter d'inscrire ce support vacant à la prochaine agrégation 2014. Les besoins ont déjà été collectés par le ministère, mais compte tenu de cette confirmation tardive (notification hors délai) il est possible de tenter l'agrégation 2014. Sinon, ce sera l'interne 2015 ou l'externe 2016.

Souhaitez-vous vous exprimer par rapport à cela ? L'idée consiste à pouvoir publier en section 02. Souhaitez-vous que nous anticipions et que nous essayions de pourvoir au plus vite ce poste ? Ceci sans aucune garantie de succès car si les universités qui ont répondu dans les temps ont déjà fourni suffisamment de supports, on nous demandera de prendre date pour la suite.

M. Thomas.- Si je peux me permettre Samuel, de redonner le contexte, c'est-à-dire que l'UFR Droit est tout de même sous-dotée en enseignants. Ce poste, s'il est vacant, sera peut-être un support pour un poste d'ATER, mais avoir des statutaires est tout de même bien, car nous sommes assez peu nombreux pour faire fonctionner la boutique. Si je peux me permettre de m'exprimer ainsi. Si on essaie de faire un peu le "forcing" au niveau du ministère pour ouvrir ce poste au prochain concours d'agrégation, même si nous sommes un peu en retard, ce serait sans doute une bonne chose.

M. Mercier.- Il faut peut-être rappeler, pour une bonne compréhension, que le mode de recrutement de professeurs est lié à ces concours d'agrégation.

M. Thomas.- Effectivement, les concours d'agrégation ont lieu tous les 2 ans. Tous les 2 ans, il y a des concours internes et des concours externes. Ceux-ci ont lieu la même année. Par le fait, nous sommes bloqués à chaque fois.

M. Mercier.- Cela complexifie les stratégies des composantes, notamment dans l'élaboration de profils souhaités. Lorsqu'il s'agit d'un poste mis au concours d'agrégation, on ne préjuge pas de la nature et de la spécialité du candidat qui viendra. C'est en fonction du rang de sortie que les candidats choisissent leur affectation. Ce qui explique également parfois des mouvements importants de certains collègues qui, une fois passés leurs deux ou trois années - ou un peu plus -, mutent vers d'autres supports.

Quand nous recrutons un professeur au concours d'agrégation, nous n'avons pas à nous poser la question du profil.

Etes-vous d'accord pour tenter d'intercéder auprès du ministère ? Cela ne nous coûte rien et permet d'atténuer ces décalages qui peuvent être importants selon les cas de figure lorsque cela tombe très peu de temps après la date limite pour faire savoir que nous avons un poste à publication.

Je pense que cela doit être à peu près tout.

A noter la demande d'un poste 46.3, c'est une autre manière de pourvoir les supports vacants de professeurs.

A noter pour le dernier poste que, comme la mutation a été connue très tardivement pour le 01 PR 13106 - mutation de Madame Henry -, il est proposé, en accord avec la composante, de prendre le temps de la réflexion et donc de différer à la rentrée 2015 cette réflexion sur la publication de ce poste.

Pour l'UFR Sciences économiques et gestion, là encore une campagne assez chargée, avec des évolutions par rapport au document qui vous a été envoyé.

Je vous incite à prêter attention au 06 MFC 360 promotion PR de Monsieur Hervé. C'était à publier à l'identique en cas de promotion et nous avons eu depuis la confirmation par le ministère que la promotion était acceptée. Par le fait, il y a bien publication à la rentrée 2014 - 06 MCF CREGO avec profil Finances. Il nous manquait cette information qui est confirmée.

Deuxième point d'évolution :

Pour le 26 PR 1088 qui concerne le départ en retraite de Monsieur Michelot, le départ pourrait avoir lieu un peu plus tard ; nous avons encore une incertitude sur la date officielle, en tout cas confirmée de son départ à la retraite. Comme vous le savez, il est impossible de recruter quelqu'un lorsque le poste est déjà occupé par son titulaire, y compris lorsqu'il va partir en retraite. Il n'y a pas de chevauchement possible. Nous devons donc attendre confirmation du départ à la retraite de Christian Michelot pour pouvoir officiellement pourvoir le poste qu'il laissera vacant. Ce qui veut dire que nous allons demander la publication avec "susceptible d'être vacant" de façon à pouvoir interrompre le recrutement en cas de soucis. Il peut en effet prolonger de plusieurs mois, voire d'une année supplémentaire. Cela peut être janvier ou février 2015, et pas forcément le 31/08/2014.

Voilà ce qu'il en est concernant cette composante. A noter le poste que nous avons déjà évoqué, qui fait suite à la promotion en interne de Monsieur Giret.

Dans les créations, si nous n'avons pas souhaité nous engager sur ce plan-là, il avait été évoqué la perspective d'un poste qui pourrait être notifié en supplément par le ministère à l'université pour les postes dits "Fioraso". L'an dernier, nous avons bénéficié de 12 supports. Cette année, pour l'instant, aucune information n'a filtré et nous ne pouvons bien sûr prendre aucun engagement sur la création de supports supplémentaires en décalé de cette campagne, ce serait hors calendrier.

A moins que vous ayez des questions, je passe à l'UFR Lettres et Philosophie, avec une campagne un peu plus réduite en volume. Trois postes sont concernés et les avis, aussi bien de la gouvernance que du conseil académique, suivent les demandes de la composante. Il n'est donc pas nécessaire d'y passer plus de temps.

Je passe à l'UFR Langues et Communication. Là encore, c'est une campagne chargée avec la vacance de plusieurs postes. Sur cette composante, il faut noter la proposition de notre équipe de procéder à un gel pour l'un des postes de maître de conférences en 11^{ème} section. Plusieurs recrutements sont en cours pour la rentrée 2014 et nous avons souhaité demander à la composante le gel pour l'un de ses postes.

Deux choses :

- éviter l'arrivée massive, la même année, de nombreux collègues dans un même laboratoire,
- une interrogation en termes de viviers de recrutements lorsque nous avons 1 à 5 postes vacants pendant la même campagne. Est-il possible de garantir un vivier suffisamment conséquent pour aboutir à des recrutements de qualité ? C'est la position que nous avons souhaité prendre, même si nous sommes bien conscients des besoins importants qui existent, notamment pour l'anglais dans cette composante.

Un second poste est gelé. Il s'agit cette fois d'un poste de maître de conférences et l'ancien support sur lequel Laurent Gautier était positionné. La composante demandait l'octroi d'un chapeau de PR pour transformer ce support en poste de PR. Nous n'avons aucun chapeau disponible pour cette année. Le gel permet donc d'envisager et d'explorer en interne pour voir si nous pouvons récupérer un poste en redéploiement. Cette perspective est pour la rentrée 2015. Nous pourrions très bien proposer à publication pour la rentrée 2014 mais cela fige la situation sur l'évolution du périmètre de ce poste.

Une demande de création a été formulée pour la section 71. Elle n'est pour le moment pas retenue mais pour laquelle, en cas de poste supplémentaire, nous pourrions être amenés à nous engager.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Pour L'UFR Sciences humaines, nous avons déjà évoqué un engagement de restitution de poste. A priori, pour l'UFR, l'ensemble de la campagne répond entre la demande de la composante et nos arbitrages, nous avons donc réussi à atteindre le consensus. A noter la publication à l'Espé de deux supports.

Pour L'UFR Sciences et Techniques, là encore, le conseil académique a donné un avis conforme à l'ensemble des dispositions. A noter :

- la création d'une chaire industrielle qui a été évoquée en synthèse. C'est une composante qui est concernée par une création. Pour le reste, avec l'évolution des profils pour la 27^{ème}, nous avons suivi les demandes de la composante.
- l'engagement rappelé concernant la campagne 2013 : l'échange de poste entre les sections 26 et 32.

M. Dereux.- Peut-on revenir sur Sciences et Techniques ? Je n'ai pas vu toutes les sections. Merci.

M. Mercier.- Y a-t-il des questions ? Non.

Pour rappel, un recrutement a été interrompu en 2013, il y a donc eu une publication au fil de l'eau pour une prise de fonction au 1^{er} janvier 2014 pour cette composante.

Pour l'ISAT, un seul poste concernant le potentiel qui ne pose pas de souci. Au passage, vous remarquerez que dans la plupart des cas et dans la très grande majorité, les demandes de la composante sont en correspondance totale avec les arbitrages de notre équipe. C'est plutôt rassurant.

Voilà pour l'ISAT. Les demandes de création n'ont pu être honorées.

Pour SVTE, trois postes sont concernés. A noter, en accord avec la composante, le redéploiement lié au poste d'anglais en 11 MCF avec la création d'un PRAG permettant de renforcer le potentiel d'enseignement de la composante dans ce domaine. Cela fait suite au départ en retraite prévu à la rentrée 2014.

Le Président.- Il y a une question de Laurence.

Mme Maurel.- Comme on le sait tous ici, un service d'enseignement d'un maître de conférences et d'un PRAG va du simple au double. Est-ce qu'à l'UFR Sciences Vie, Terre et Environnement, il y a suffisamment d'heures d'anglais à faire pour occuper 384 heures d'un PRAG ?

M. Mercier.- Je pense que c'était l'un des enjeux de cette évolution, sachant que c'est un contexte très spécifique car la personne qui assurait l'anglais était également une très grande spécialiste de la discipline. Je ne peux plus vous dire laquelle au sein de SVTE. De ce fait, c'était une difficulté à l'idée de pouvoir recruter un maître de conférences d'anglais aussi pointu dans le cœur de compétence de l'UFR. Par le fait, il a été proposé à la composante, qui a donné un avis très positif, de pouvoir justement, par la création de ce PRAG, couvrir l'ensemble des besoins d'anglais qui sont effectivement importants.

En lien avec cela, figure une demande de création, puisque c'était le potentiel, le 64 PR biochimie pour l'UMR 866 - biochimie des polyphénols et cancers - avec la proposition d'une création pour cette composante.

Pour l'IUT du Creusot, peu de chose à signaler en termes de potentiel. A priori, nous avons déjà souligné l'engagement de restitution du chapeau de PR suite au départ du maître de conférences. Le chapeau de PR obtenu sera restitué lorsque Frédéric Truchetet prendra sa retraite en 2016.

Pour l'IUT Dijon-Auxerre, *a priori* et là encore, globalement les souhaits de la composante recouvrent les arbitrages de l'équipe de gouvernance. A noter que nous avons souhaité ne pas donner suite à la proposition de la composante de transformer les deux postes de PAST pour aboutir à un maître de conférences. Il nous a semblé important qu'à l'IUT le potentiel en termes de PAST soit maintenu compte tenu du caractère professionnalisant de la composante, avec éventuellement une réflexion interne pour redéfinir les besoins en termes de profil de PAST.

Une création conditionnée par l'ouverture du département Génie civil. Nous attendons, lors de ce dernier trimestre, l'avis du ministère à ce sujet.

A noter une seconde création d'un PRAG en Lettres modernes pour stabiliser un enseignant contractuel en CDD.

Concernant l'UFR STAPS, il n'y a pas grand-chose à préciser. Nous sommes à peu près en phase, sachant que certaines demandes de requalifications n'ont pas été possibles, notamment trouver un chapeau de PR pour l'un des supports demandés. Un certain nombre de créations n'ont pu être honorées.

Je passe à SUAPS, avec une demande qui n'a pu être retenue. Pour le reste, pas de changement.

IUVV : idem, une demande non-honorée. Pour le reste, potentiel maintenu.

Pour Médecine, pas de changement, pas de demande de création. On vous a mis pour rappel les évolutions concernant les PUPH ou MCU.

J'en arrive à la composante Espé. Concernant le département Espé Diderot, deux supports concernés en vacance pour lesquels il a été proposé, en conformité avec la directrice de l'Espé, un gel avec la possibilité d'attendre et de poursuivre la réflexion sur l'évolution de l'Espé. Une demande jugée non-prioritaire qui n'a donc pu être honorée. Concernant MEEF, c'est un peu plus compliqué. Quelques supports sont concernés. Un certain nombre de postes figuraient d'ailleurs dans les tableaux de synthèse.

Deux évolutions sont à noter :

Le PRCE 0019, Histoire-Géo Auxerre, suite à la retraite de Didier Torset au 1^{er} septembre 2013 ou 1^{er} octobre 2013. Au départ, il était demandé une évolution d'un poste de maître de conférences. Il s'agit ici de proposer plutôt un gel et d'attendre l'évolution des besoins du site. C'est une logique de site pour Auxerre. Pour l'instant, il n'existe pas, pour la rentrée 2014, une perspective de service pour un PRCE Histoire-Géo sur le site d'Auxerre. Donc publication différée.

Deuxième évolution, puisque la décision n'est pas encore arrêtée, pour le PRCE 0043 Maths à Dijon : retraite probable de Nicole Bonnet au 1^{er} septembre. Il est possible que sa retraite se fasse au 1^{er} octobre. En cas d'incertitude, la solution ne peut être que le gel puisqu'il s'agit d'un poste second degré que nous ne pouvons pas publier après le 1^{er} septembre. En cas de départ de Nicole Bonnet, il sera toujours possible de demander un AFA, donc avec une affectation à l'année.

Mme Sotty.- En effet, pour un enseignant du second degré, s'il y a des besoins d'enseignement qui sont avérés, nous demanderons au Recteur s'il peut nous mettre à disposition, pour une quotité de service allant d'un tiers à 100 %, à titre provisoire pour un an, un enseignant qui est actuellement en collège ou en lycée, qui serait en service partagé. Nous en avons déjà une dizaine à l'Espé et cela fonctionne plutôt bien.

M. Mercier.- Trois postes sont proposés en redéploiement externe. L'un d'entre eux suite à la promotion de Madame Charvy sur un support MCF, conséquence de la campagne 2013. Et puis deux postes de PRCE et de professeur des écoles pour lesquels le support était déjà vacant, ce n'est pas une vacance nouvelle. Est-ce que je poursuis ?

Mme Maurel.- J'ai un certain nombre de questions et de remarques à faire.

Dans un premier temps, je voudrais revenir sur une chose que vous avez dite tout à l'heure et qui, à mon avis, est fautive. Vous avez dit qu'il n'était pas possible de publier des postes du second degré et de créer des sous-services. Ce n'est pas la composante qui a demandé à publier des postes du second degré mais la gouvernance. C'est donc vous et pas la composante ex-IUFM.

M. Mercier.- De quels postes parlez-vous ?

Mme Maurel.- Je parle de tous les postes qui ont été transformés en postes de PRAG et qui vont poser des sous-services à la composante. En conséquence, je reprends votre propre argument, Monsieur.

Concernant le poste de Didier Torset, je pense que cela a suscité tellement d'émoi sur le site d'Auxerre que cela a effectivement engendré une modification. Suite à cela, la solution choisie a été celle du gel, bien qu'elle ne me semble pas la meilleure puisque c'est actuellement un vrai problème à Auxerre. Il est très compliqué de trouver des collègues en AFA qui vont faire à la fois un service en collège ou en lycée et à la fois venir sur le site d'Auxerre pour donner des heures de cours et être présents aux réunions. C'est compliqué pour stabiliser une équipe de site. Sites qui sont déjà, pour certains d'entre eux, en souffrance par rapport à la stabilité de leurs équipes.

Le poste de Madame Nicolle qui a été demandé en MCF est publié en PRAG. Il y aura donc un risque de sous-service. Le poste d'Anglais d'Auxerre, c'est avec l'IUT. Un accord fait qu'il n'y a pas de problème pour le poste.

Pour le poste de Monsieur Torset, je viens de parler du problème de gel.

Pour le poste de Madame Bonnet, j'entends bien la difficulté si elle prend sa retraite au 1^{er} octobre. Il est vrai que les collègues n'ont pas toujours conscience de ces problèmes. Encore une fois, la proposition de la composante porte sur un poste de maître de conférences et pas un poste de PRAG. C'est donc la gouvernance qui fait une proposition de PRAG, ce qui risque de poser problème.

M. Mercier.- Puisque la composante demande la transformation de PRAG en MCF, on ne va pas la suivre.

Mme Maurel.- Tout à l'heure, vous m'avez dit : "On ne va pas continuer à publier des postes du second degré et à créer des sous-services". Je regarde le tableau ; les propositions de maintien de postes du second degré viennent de la gouvernance et pas de la composante, je le souligne donc.

M. Mercier.- Oui, j'ai dit que c'était en accord avec la directrice actuelle de l'Espé.

Mme Maurel.- Avec la directrice actuelle de l'Espé, je suis d'accord et j'ai bien compris, c'est d'ailleurs normal.

M. Mercier.- Dans ce que j'ai évoqué, c'est un cas particulier qui concerne l'Espé et pas les autres composantes. Sachant que l'Espé a été créée au 1^{er} septembre...

Mme Maurel.- L'Espé ne vient pas de rien.

M. Mercier.- S'il vous plaît, laissez-moi parler.

En commençant notre campagne d'emplois en janvier 2013, nous avons bien évidemment dû tenir compte de ces évolutions.

Vous évoquez la stratégie portée par un des départements au sein de l'Espé qui est MEEF, l'ancien IUFM, et qui est, à juste titre, une stratégie de transformer les supports

second degré en supports enseignant-chercheur compte tenu, globalement, d'une sous représentation des enseignants-chercheurs à l'ex-IUFM. J'ai bien saisi cette stratégie. Soit il y a d'importants besoins d'enseignements et d'importants volumes à assurer, auquel cas il est préférable de maintenir un PRAG, si ce sont vraiment des heures d'enseignement. Soit je considère que si cette évolution se fait, c'est-à-dire la transformation de PRAG en MCF, il ne s'agit pas du même support, on ne peut pas transformer, dans toute notre université, les PRAG en MCF ou les PRAG en PR. Les incidences ne sont pas du tout les mêmes. Dans ce cas précis, je pense qu'il y a aussi une réflexion de recherche à avoir, puisqu'il s'agit cette fois d'une stratégie qui transforme des personnels qui ne sont pas des chercheurs - qui sont rattachés au départ à l'enseignement secondaire - en chercheurs affiliés à un laboratoire.

Mme Maurel.- Il ne s'agit pas des mêmes personnes. Je crois effectivement qu'il s'agit d'une question politique et une question de savoir ce qu'on veut faire ou pas. Comme vous l'avez très justement dit, l'Espé correspond au département MEEF, au département Diderot, au département Sciences de l'éduc et au département CIPE. Il ne s'agit pas de parler uniquement de l'Espé puisque là, c'est le MEEF dans la nouvelle architecture de l'Espé, nous sommes bien d'accord.

La réforme qui a été enclenchée par le ministre de l'Education nationale et le ministre de l'Enseignement supérieur, puisque nous sommes à cheval sur les deux ministères, d'où la difficulté à gérer ces réformes, parle de modifications de formation des maîtres et des enseignants du second degré et d'une universitarisation qui est engagée depuis maintenant longtemps. Je ne vais pas refaire l'historique, mais le "U" d'IUFM était déjà là pour cela, et petit à petit avec l'intégration, cette universitarisation est devenue une chose plurielle, même si, à mon sens, elle n'est pas encore totalement aboutie à l'intérieur de mon département. En revanche, il me semble que pour former des maîtres, il faut de la didactique et que ce n'est pas une idée complètement saugrenue qu'un département "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation", envisage de renforcer son potentiel d'enseignants-chercheurs en didactique (didactique des Mathématiques, du Français ou en Sciences). Ce processus avait déjà été engagé à l'époque où Monsieur Jannot était Directeur de notre IUFM, puisque j'y enseignais déjà. Il me semble que c'est une transformation assez naturelle qui répond à l'universitarisation et aux besoins, dans la formation, de personnes compétentes en didactique.

Je constate que l'université de Bourgogne n'est pas sur cette position, qu'elle ne souhaite pas que des enseignants-chercheurs en didactique intègrent le département MEEF. Je sais bien qu'il est très difficile ensuite de les intégrer dans les laboratoires. On a eu des campagnes où il a fallu jongler et ces intégrations n'ont peut-être pas toutes été suffisamment satisfaisantes. Je peux entendre beaucoup d'arguments. Je fais juste un constat, en tant que représentante au CA et évidemment concernée par cette question puisque je suis moi-même enseignante dans ce département, je prends acte que l'on considère que dans un département du Métier de l'enseignement et de l'éducation, il n'y a pas besoin d'enseignants-chercheurs en didactique. Je trouve cela dommage, dangereux pour la suite de l'évolution du département dans lequel j'exerce. Je tenais à le dire.

De la même manière, je tenais à dire qu'il est douloureux pour l'administratrice que je suis, mais je connais bien les contraintes, Alain Bonnin nous les a expliquées lors du

dernier CA, qu'aucune des demandes de création de la composante, ou simplement de manière très ponctuelle, n'ait pu être satisfaite. Je voulais le signaler.

Je signale également au passage que des postes ont été transformés en postes de PRAG. Ce sont des postes actuellement occupés par des personnes en AFA. Je pense qu'il faudra leur dire qu'ils vont "disparaître de la circulation".

Mme Sotty.- Non. Les deux postes qui figurent IPRCE 0053 et IPREC 0091 sont des postes qui n'étaient pas occupés par des AFA cette année.

Le Président.- Je voudrais revenir sur la question qui est une vraie question de fond : la transformation ou l'évolution possible des postes du second degré vers des postes d'enseignant-chercheur.

Mme Maurel.- C'est déjà fait.

Le Président.- L'an passé, nous avons fait un choix politique d'accompagner ce qui était à l'époque l'IUFM, qui est maintenant le département MEEF, en transformant un poste de PRAG en poste de maître de conférences à Nevers. Ce qui montre bien notre volonté politique d'accompagner les collègues pour leur permettre d'évoluer vers des supports d'enseignant-chercheur. Nous ne sommes pas en mesure de répéter cette opération chaque année, parce que nous gérons un volant d'emplois limité et notre stratégie est précisément une stratégie qui se déploie dans un cadre pluriannuel. Je suis heureux de ce qu'il a été possible de faire l'an passé à Nevers, mais nous ne pouvons pas nécessairement le faire cette année. Nous verrons tout à l'heure, quand nous parlerons de l'ESIREM, à quel point notre stratégie s'inscrit dans une logique pluriannuelle. En effet, l'an passé nous avons beaucoup débattu d'une demande de maître de conférences qui était faite à l'ESIREM que nous n'avions pas pu honorer, et que nous avons honorée cette année.

Je crois qu'il faut que chacun ait conscience du fait que compte tenu du volant et des marges dont nous disposons, nous devons impérativement nous situer dans une logique pluriannuelle.

Mme Maurel.- Oui, je souscris à ce que tu dis, Alain. Il n'est pas question de dire ici que des efforts n'ont pas été faits, depuis de nombreuses années. Je remontais à l'époque de Bernard Jannot, je crois que c'était Monsieur Fortier qui était Président de cette université. Il n'est donc pas question pour moi de dire qu'il n'y a jamais eu aucun effort.

Ce que je constate dans cette campagne d'emplois - je suis désolée de le dire, mais c'est le constat que je fais - c'est que pour les autres composantes, vous l'avez constaté, nous sommes passés assez vite car effectivement, de mon côté je n'ai pas eu de remontées. Les demandes sont en règle générale accordées, les créations refusées parce que non prioritaires, on l'a expliqué. Il y a un département pour lequel, systématiquement, les propositions de la gouvernance ne sont pas en accord avec les propositions de la composante, c'est le département MEEF. Il est donc tout de même normal de faire le constat de ce désaccord qui est un désaccord politique, je suis d'accord avec toi, Alain. C'est un vrai désaccord politique. Je suis là pour cela. Mes collègues m'ont demandé de le faire. C'est évidemment toujours délicat pour moi puisque je prends la parole pour le département MEEF. Etant moi-même dans ce

département, j'aurais préféré que quelqu'un d'autre le fasse. C'est moi qui m'y colle, c'est parce qu'on m'a demandé de le faire dans ma composante.

M. Mercier.- Je le comprends parfaitement. J'ai d'ailleurs expliqué que l'ex-IUFM, en 2013, était concerné par la création de l'Espé. Il était indiqué "demande de la composante" par souci de parfaite transparence, mais ce n'est plus la demande de l'actuelle directrice de l'Espé.

J'ai bien compris cette stratégie, et je pense globalement que celle-ci peut être portée sur plusieurs années. Néanmoins, une fois les conséquences de l'évolution vers l'Espé anticipées, et nous ne les maîtrisons pas encore, une fois que les soucis de rattachements recherche ont été explorés en lien avec les laboratoires, puisqu'on ne passe pas d'un support de PRAG à un support de MCF instantanément, vous ne revenez pas sur le poste en 26, par exemple, mais le 25 surnombre 0068 pose notamment un problème de discussion en Mathématiques.

Mme Maurel.- Depuis toujours.

M. Mercier.- Je comprends parfaitement ce que vous évoquez, mais ne pensez pas que transformer un support de PRAG en maître de conférences soit sans incidence. Vous avez pu voir qu'il y a 5 créations au total dans l'ensemble des composantes. Je suis dans une composante où les collègues de ma section CNU font 150 heures complémentaires en moyenne par enseignant-chercheur. Pensez-vous que nous n'aurions pas envie d'avoir, nous aussi, des créations supplémentaires ?

Mme Maurel.- Il n'est pas question ici de cela.

M. Mercier.- Notre souci est d'arbitrer et de regarder les contextes.

Dans le contexte de la création de l'Espé à cette rentrée, il nous a semblé difficile, compte tenu des marges de manœuvre, de pouvoir accéder à cette stratégie de transformation de PRAG en maîtres de conférences. Néanmoins, cela ne préjuge absolument pas de ce qui sera retenu l'année prochaine, on l'a vu notamment au niveau de l'ESIREM, comme l'évoquait le Président. D'une année sur l'autre, si cette stratégie semble pertinente et être la meilleure à suivre pour l'Espé et qu'elle est portée par la directrice actuelle de l'Espé, nous verrons dans quelle mesure il sera possible d'opérer ces transformations. Mais vous voyez que, dans l'immédiat, il s'agissait de 4 ou 5 demandes auxquelles il était impossible matériellement d'accéder compte tenu du contexte MEEF.

Mme Maurel.- Nous sommes d'accord. Je pense que si la composante fait 4 ou 5 demandes, elle espère en avoir 1 ou 2 d'accordées. C'est la loi du genre de faire des demandes, on ne va pas être timoré *a priori*.

Je ne suis pas d'accord avec vous par rapport aux transformations de PRAG et de maîtres de conférences. Bien sûr, ce n'est pas si évident, à part pour le poste de Mathématiques où il semble que des accords aient été passés avec les laboratoires, que tout cela ait été travaillé en amont. Il existait donc des possibilités. Cela n'a pas été votre choix, c'est votre prérogative en tant qu'équipe de gouvernance. Je le constate, je le dis, c'est là mon rôle.

Ce que je constate aussi, c'est que les redéploiements sont faits en prenant sur le potentiel du MEEF, pas de l'Espé. Vous parlez tout le temps de l'Espé, mais ce sont les MEEF qui sont concernés, pas l'Espé.

Vous dites que dans votre composante, certains font 150 heures supplémentaires. Il me semble que depuis l'intégration à l'université, l'IUFM a assez généreusement mis au pot de l'université, aussi bien financièrement qu'au niveau des postes, c'est normal. Mais je constate encore une fois que les redéploiements se font en prenant dans le potentiel de notre département. Vous ne pouvez donc pas vous attendre à ce que les membres de ce département n'aient pas envie que quelqu'un se fasse l'écho, en conseil d'administration, de leur relative colère pour ces cas.

M. Mercier.- Quand il s'agit de postes qui sont laissés vacants depuis plusieurs campagnes d'emplois, compte tenu de la pénurie globale au niveau de l'université, vous pouvez comprendre que les arbitrages conduisent à optimiser le stock global d'emplois.

Mme Maurel.- C'est ce que je viens de dire.

M. Mercier.- Je comprends parfaitement ce que vous évoquez.

Le Président.- Il est vrai que, depuis quelques années, une grande partie des redéploiements se font aux dépens de l'IUFM puis, cette année, du département MEEF. C'est une réalité. Mais il faut examiner cette réalité à l'aune du fait que de toutes les composantes de l'université, c'est la composante dans laquelle le taux de sous-services est le plus flagrant alors que beaucoup d'autres composantes de l'établissement sont des composantes dans lesquelles, pour l'essentiel, les enseignants sont très largement en sur-service. La politique que nous devons mener se doit d'être une politique d'équité et une politique qui examine les redéploiements dans la perspective d'une équité entre les différents éléments de cette université. Dans ce cadre-là, malheureusement, l'ex-IUFM et le département MEEF se trouvant dans des situations de sous-services parfois lourdes, il est équitable que les redéploiements se soient faits aux dépens de ce département.

Mme Maurel.- Concernant l'équité et le fait que l'IUFM mette au pot de l'université, comme je l'ai dit tout à l'heure dans une perspective démocratique de notre université équitable, je trouve cela légitime. Je parle ici à titre personnel. En même temps, on ne peut pas prendre des arguments pour deux choses différentes. C'est-à-dire qu'on ne peut pas à la fois dire à un département qu'on ne peut pas prendre de décisions parce qu'on ne sait pas comment les choses vont évoluer, qu'on ne peut donc pas créer de postes et à la fois quand il faut en prendre, puisque là, on peut imaginer ce qui va se passer dans les années suivantes puisqu'on prend les postes et qu'on les redéploie. Il faut être logique et que ce soit le même argument à chaque fois. On oppose le fait "qu'on ne sait pas ce que vous allez devenir" et, à ce moment-là, on ne vous crée pas de postes, mais on ne vous en "pique" pas - excusez-moi - "parce qu'on ne sait pas ce que vous allez devenir en termes d'inscriptions". Mais cela ne peut pas être une fois dans un sens et une autre fois dans l'autre.

D'autre part, quand tu parles de sous-services, Alain, j'informe ici les collègues administrateurs, comme moi, que ces sous-services sont récents. Ils datent des

réformes successives des concours qui ont fait paniquer les étudiants à ne plus savoir où ils en étaient. Ce qui fait effectivement que nous avons eu une baisse des effectifs. Elle tient à la difficulté des communications successives qui ont été faites sur les réformes et à la précarité grandissante de nos étudiants qui, pour certains, ont des difficultés à poursuivre des études au-delà du master, surtout quand on leur demande d'aller à Auxerre, Macon ou Nevers.

M. Mercier.- Merci. C'était le Département MEEF.

Au niveau de l'Espé, il y a un troisième département : Sciences de l'éducation, avec deux redéploiements. Cette fois, cela a été évoqué, des postes en Sciences de l'éducation, 70^{ème}, sont publiés pour ce département.

Je vous propose de passer à l'IUT de Chalon-sur-Saône, avec deux postes pour lesquels aucune divergence n'existe entre la direction de l'IUT et l'équipe de gouvernance. Il s'agit de deux créations. Vous voyez que, comme dans certaines composantes, l'IUT a également des besoins criants qui n'ont pu être retenus. Encore une fois, nous ne souhaitons pas "martyriser" et si nous pouvions créer des postes en nombre, nous le ferions bien volontiers.

Pour l'ESIREM, pas de changement concernant le potentiel. A noter une création en 27^{ème} section pour LE2I, avec Informatique réseaux. Cela fait suite à un échange déjà entamé lors de la campagne 2013.

Voilà pour cette revue très rapide et non pas poste par poste. Si vous avez d'autres questions, nous pouvons bien sûr revenir sur certains aspects de cette campagne.

Le Président.- Merci beaucoup, Samuel, pour cette présentation qui a replacé les grands choix en perspective. Nous pouvons maintenant prendre quelques minutes pour discuter de façon plus globale cette proposition de campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs, si vous le souhaitez. Peut-être que les discussions qui ont été menées au fur et à mesure ont épuisé les questions ou les commentaires qui pouvaient se poser.

M. de Mesnard.- Une petite remarque : en Sciences économiques, sur le poste demandé à l'agrégation, peut-être aurait-on pu dire qu'éventuellement, si une agrégation interne se produisait en 2014, si le gouvernement en organise une, on "l'accroche à ce train-là". Cela concerne le poste anciennement section 05.06. Il me semble avoir compris qu'il était demandé : "Agrégation concours 2015". Est-ce que je me trompe ?

Dans le tableau - pour mémoire - : "*Publication différée agrégation externe 205 section 05*". Est-ce qu'on n'aurait pas pu dire éventuellement : "ou Agrégation interne 2014 si un concours est publié" ? Car une ou deux personnes auraient pu se présenter, me semble-t-il. Ce sont des personnes qui ont déjà tenté l'agrégation interne et qui auraient pu essayer. Mais il n'est absolument pas sûr qu'elle ait lieu. Je crois qu'une réforme est en cours.

M. Mercier.- Il y a déjà le PR 1028 qui est inscrit pour l'agrégation nominations rentrée

2014.

M. de Mesnard.- D'accord. C'est-à-dire que là, c'est un concours 2013 ?

M. Mercier.- Oui, c'est cela.

M. de Mesnard.- Cela m'avait échappé.

M. Mercier.- Le support est rappelé, pour mémoire en dessous. Mais c'est externe.

M. de Mesnard.- Oui, c'est externe. Il y a toujours cette histoire que les agrégations sont faites en année impaire en Eco, mais les personnes sont nommées en année paire, l'année suivante.

Le Président.- Avez-vous d'autres remarques ?

Avant de passer au vote, je voudrais faire deux commentaires. Tout d'abord, vous rappeler que, sur cette campagne d'emplois, se sont déjà succédées un certain nombre de délibérations. La première dans le cadre du conseil d'administration extraordinaire que nous avons réuni au début du mois de septembre où, de façon globalisée sur la campagne d'emplois enseignants et administratifs et techniques - nous n'avions pas dissocié -, le CA avait donné un vote d'orientation positif par 20 voix favorables et 4 abstentions.

Nous avons, bien entendu, soumis ce projet de campagne d'emplois au comité technique qui, dans un dialogue qui repose sur des critères qui ne sont pas exactement les mêmes, s'est exprimé par 9 abstentions et un vote positif.

Enfin, la semaine passée, le conseil académique a examiné également cette campagne d'emplois. Suite à un examen complet, détaillé ligne par ligne et poste par poste, il s'est exprimé avec une abstention et, en dehors de celle-ci, une unanimité de votes positifs.

Voilà l'état actuel des délibérations qui se sont succédées sur cette campagne d'emplois.

Je voudrais également m'associer à Samuel pour remercier les services qui nous aident considérablement. Remercier également la démarche qui a été mise en place par Annie Vinter et Samuel Mercier. Je pense que si on a pu aboutir, au conseil académique, à un haut niveau de consensus (en dehors d'une abstention), c'est aussi le résultat du travail qu'Annie et Samuel ont mené depuis janvier dernier auprès des directeurs de composante et auprès des directeurs de laboratoire pour écouter beaucoup, proposer, amender progressivement la proposition. Ce qui a permis de construire cette campagne d'emplois qui - je reviens sur ce que dit Samuel - n'est peut-être pas la meilleure des campagnes d'emplois dans le meilleur des mondes, c'est-à-dire si nous avons des moyens illimités. Mais compte tenu de l'état de tension sur nos emplois, je pense que c'est, au jour d'aujourd'hui, la meilleure des campagnes d'emplois que nous soyons en mesure de vous proposer.

Ceci étant dit, je vais la soumettre à votre approbation.

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Y a-t-il des votes négatifs ? Un vote négatif.
Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions.

17 pour, 1 contre, 3 abstentions

Je vous remercie. Cette campagne d'emplois enseignants-chercheurs est donc validée. Nous allons maintenant pouvoir avancer et tout d'abord la transmettre au ministère. Nous passons à la campagne d'emplois pour les administratifs et techniques.

M. Mercier.- Là encore, le contexte est le même, à savoir un contexte global qui est bien évidemment un sous-encadrement. Nous avons recensé, lors de cette campagne, 49 demandes de création :

- 25 demandes en catégorie A,
- 17 demandes en catégorie B,
- 7 en catégorie C.

Il est hélas impossible d'accéder à l'ensemble de ces demandes, nos marges de manœuvre ne le permettent pas. C'est bien là le reflet d'une situation très contrainte, à l'image de ce que nous connaissons sur la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs. Là encore, je vous propose de passer les documents en revue.

Un grand merci à Anne Racine-Dahoui et l'ensemble du service BIATSS pour la qualité des supports qui sont transmis et qui nous permettent, en toute transparence, de synthétiser les grandes lignes de cette campagne d'emplois.

Là où c'était possible, les requalifications souhaitées par les composantes ont été mises en place. Nous avons 6 requalifications en fonction des évolutions des métiers et afin de coller au plus près des besoins des composantes ou des services. Les 6 requalifications figurent ici avec le coût moyen estimé et le différentiel que cela représente.

A la DSI :

- un emploi de technicien transformé en assistant ingénieur,
- un IGR transformé en IGE,
- un adjoint transformé en IGE,
- un technicien transformé en assistant ingénieur,
- un ADJENS en BibAS pour le SCD,
- un ATRF en technicien pour le pôle logistique.

Il y a un certain équilibre entre composantes et services et l'idée était vraiment de répondre aux stratégies et accompagner les stratégies des composantes dans leurs évolutions.

Des redéploiements entre composantes : là encore, la situation est difficile, aussi bien sur le volet enseignants-chercheurs que BIATSS, mais les redéploiements concernent l'ex-IUFM. Les quatre supports redéployés proviennent de l'IUFM Nevers pour deux d'entre eux, et Auxerre.

Au final, des emplois nouveaux peuvent être proposés. Ils sont quatre. La marge de manœuvre est extrêmement réduite, là encore, et nous savons pour quelle raison. L'équilibre est respecté entre composantes et services car deux créations concernent

deux UFR et correspondent à des engagements pris en campagne 2013 : ASI pour SVTE, IGE pour Sciences humaines.

Le choix n'est pas déterminé concernant la filière concernée. Elle reste ouverte en fonction des arbitrages à venir, il n'y a pas de parti pris pour une filière par rapport à une autre, mais deux emplois concernent le pôle Finances. Il s'agissait là de répondre aux préoccupations des magistrats de la Cour des comptes qui ont relevé une fragilité du pôle Finances et la nécessité de le renforcer le plus vite possible, et en tout cas pour la prochaine rentrée (2014).

Là encore, vous avez une estimation du coût que cela représente en termes de différentiel.

Pour rappel, un certain nombre d'emplois qui figurent ici correspondent à des besoins très urgents pour la rentrée 2013, sur lesquels un certain nombre de contractuels ont été positionnés avec un surcoût total pour 2014 qui équivaut à un peu plus de 300 000 €.

C'est le premier document qui balaye l'ensemble des grandes évolutions. Avez-vous des questions avant que je n'aborde la présentation des deux autres documents qui font le point des emplois vacants et des créations ?

Vous avez ici un document de couleur violette qui fait un rappel de l'ensemble des postes vacants rentrée 2014. A chaque fois qu'il est écrit "maintien", cela signifie que la publication a été reconduite à l'identique. Comme pour la campagne d'emplois enseignants / enseignants-chercheurs et à l'image de ce qui s'est passé, nous avons reconduit la publication dans la plupart des cas.

Figurent également, en jaune, les modifications, soit requalifications, soit redéploiements, soit situations spécifiques liées notamment à l'utilisation de ces supports au niveau de l'université. Cela couvre l'ensemble des postes vacants. Là encore, je ne vais pas rentrer point par point dans les détails de ces évolutions, sachant que les requalifications figurent sur le document de synthèse. Vous y trouvez également les postes qui sont gelés ou redéployés comme cela figure sur le premier type de document.

Souhaitez-vous revenir de façon plus précise sur un des aspects, un des postes concernés par cette campagne ? Je ne sais pas si vous avez eu le temps de tout parcourir. En tout cas, l'information - il faut le souligner - est la plus précise possible concernant ces évolutions.

Dernier document, de couleur rouge : les demandes de moyens nouveaux pour la rentrée 2013. Dès à présent, il a été possible d'anticiper ou en tout cas de parer aux besoins les plus urgents pour développer de façon ponctuelle un certain nombre de contractuels avant recrutement pérenne à partir de la rentrée 2014. Là encore, vous avez la liste des postes concernés, les interrogations, par exemple "Fioraso" pour un certain nombre de postes autour du pôle Formation, avec les mêmes questionnements que précédemment, à savoir : va-t-on bénéficier de supports supplémentaires qui apporteraient un peu de marge de manœuvre, lié au dispositif création des postes supplémentaires par Madame la Ministre Geneviève Fioraso ? Pour l'instant, aucun engagement possible.

Voilà pour ces documents et ces tendances. Je suis à votre disposition pour vos

réactions, vos questions et commentaires.

M. Rollin.- J'ai quelques questions qui m'ont échappé lors du comité technique. Sur les 4 postes redéployés, pris à l'IUFM, à l'Espé, y a-t-il un engagement de l'université pour les campagnes futures ? Sur les postes IUFM Nevers, IUFM Auxerre, est-ce que ces postes font partie de ce qui s'est passé avec les deux autres composantes plus bas (IUFM SVTE et Sciences humaines) où l'université s'était engagée à redéployer ces postes un ou deux ans plus tard ?

Le Président.- Vous nous demandez si nous nous engageons à restituer ces postes ?

M. Rollin.- Oui, c'est bien cela.

Le Président.- Non. Entendons-nous bien. Les postes redéployés le sont parce que l'estimation qui est faite est que, actuellement, il n'y a pas un besoin suffisant sur ces postes.

Les postes pour lesquels nous prenons des engagements de restitution sont des postes dans lesquels il y a une véritable négociation. Il peut y avoir un besoin, mais il y a une véritable négociation qui s'engage avec les directeurs de composante pour les remettre au recrutement une ou deux années après.

Ici, on est dans une appréciation où le besoin, en l'état actuel, n'existe pas. En sachant que dans les années qui viennent, si les effectifs étudiants augmentent à l'Espé, et nous espérons que ces effectifs vont augmenter parce que nous espérons que la politique que nous menons autour de l'Espé qui consiste à associer pour les faire travailler ensemble le Département MEEF, le Département Sciences de l'éducation, le Département Culture et le Département CIPE, nous espérons que cette politique va faire émerger des filières de formations nouvelles et en phase avec les besoins de la société. A ce moment-là, quand cette politique aura démontré qu'elle est fructueuse et quand les effectifs étudiants augmenteront, quand il sera avéré qu'il existe des besoins, nous redéployerons évidemment en faveur de l'Espé exactement comme nous avons été capables de redéployer aux dépens de l'Espé quand elle était en perte d'effectifs étudiants. Mais il n'y a pas d'engagement formel pris de restitution en année N+1 ou N+2.

M. Rollin.- Justement, je m'aperçois - mais je vous concède que ce n'est pas complètement de votre responsabilité ou de votre faute, ce sont les contraintes budgétaires au niveau des postes donnés par le ministère - que les campagnes d'emplois s'apparentent de plus en plus à une partie de Bonneteau : "je prends un poste là pour le remettre là". En fait, on déplace simplement les supports de poste, et finalement, à l'université, il n'y a pas de créations nouvelles de poste. Ce sont simplement des emplois nouveaux, vous le précisez. Là, il faut reconnaître la qualité des documents. Avant, on parlait de créations de poste quand on parlait de redéploiements. Là, on parle d'emplois nouveaux, ce ne sont pas des créations de poste.

On peut aussi regretter, puisqu'on reconnaît au niveau ministériel que l'université a un déficit important au niveau des postes, que nous n'ayons toujours pas de postes supplémentaires.

J'avais soulevé des interrogations lors du comité technique : les postes sur lesquels on s'engage déjà sont peut-être les futurs postes "Fioraso" s'ils nous sont donnés. Ce qui devient problématique, on ne sait pas encore s'il y aura une nouvelle vague, si ce sera une seule vague ou si ce sera encore deux vagues. Que fera-t-on de ces personnes qu'on aura mises sur des pré-postes ? Parce qu'on avait des CDD. Maintenant, on a des pré-postes CDD. Cela devient compliqué à suivre ! Que va-t-on faire ? Sera-t-on dans l'obligation de CDIser ces personnes ou va-t-on trouver un autre support de poste à prendre dans des composantes, dans des services ? Ce qui devient problématique. Peut-être que l'IUFM a encore des postes à geler. Il faut peut-être aller voir cette partie. Je reconnais qu'il y a eu un effort de fait sur la requalification interne, en espérant que les personnes dans ces services pourront postuler. J'ai une interrogation sur un poste, je l'ai déjà soulevée au comité technique, un poste d'emploi d'adjoint administratif que l'on passe subitement en le requalifiant en IGE. Je me demande comment les fonctions d'un agent de catégorie C disparaissent d'un coup. On m'a dit que cela allait être reporté sur l'ensemble des services des personnes des catégories C. Ce qui veut dire que quelques personnes vont encore avoir une charge de travail supplémentaire et cela m'inquiète.

Le Président.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. Clerc.- Nous avons également précisé en comité technique que, par le passé, il y a 2 ans il me semble, nous avons commencé à avoir, notamment au CA, des tableaux de bord par composante, avec les flux étudiants, le personnel enseignants-chercheurs, chercheurs. Cela nous permettait, tant au comité technique qu'ici, en tant qu'administrateurs, d'avoir une vision des besoins. Cela justifiait d'ailleurs souvent les choix faits par la direction. Nous avons ces documents et nous pouvions argumenter selon nos convictions sur le fait d'être en accord ou pas avec ce qui nous était proposé. Nous l'avons signalé lors du comité technique. Pouvons-nous avoir ces tableaux de bord afin de pouvoir faire un suivi sur la durée ?

Le travail des services a été remarquable cette année encore pour suivre tous ces postes, il faut une certaine rigueur.

Concernant les CDD, je réitère ma demande : lors de l'application sur les 4 années, il reste 3 ans de la loi dite Sauvadet pour recruter les personnels titularisables, uniquement sur des créations de poste et non pas sur des supports vacants de l'université pour résorber au maximum la précarité.

Le Président.- Très bien. Nous entendons bien cela.

Sur la première partie de votre demande, concernant l'amélioration des documents, nous y travaillons pour l'année prochaine ; étant entendu - nous en avons parlé en CT - qu'il faut être assez prudent. On ne peut pas résumer des choix de nature politique à quelques indicateurs qui pourraient être un petit peu réducteurs. Je suis d'accord pour qu'on donne davantage d'éléments d'information, je n'ai pas de souci avec cela. Simplement, il faudra que nous soyons tous collectivement prudents dans l'analyse que nous pourrons en faire.

Avez-vous d'autres remarques ? Laurence Maurel

Mme Maurel.- Tout à l'heure, j'ai voté contre mais je n'ai pas tellement expliqué

pourquoi, même si je pense que nos échanges ont fait comprendre aux collègues ce qui me posait problème. Je voudrais simplement, à l'occasion de la campagne d'emplois des personnels BIATSS, dire que l'écart entre l'ambition affichée pour l'Espé et la réalité de la campagne d'emplois des enseignants, des enseignants-chercheurs, des BIATSS, du département MEEF de l'Espé, campagne d'emplois particulièrement défavorable à ce département, m'amènera à voter contre la campagne d'emplois. Même si, par ailleurs, je prends note que, dans la majorité des composantes, les choses se sont faites en accord avec les composantes. Pour la situation du département MEEF, je ne pourrai pas faire autrement que de voter à nouveau contre cette campagne d'emplois.

Le Président.- Merci. Il n'y a pas de problème.

Avez-vous d'autres remarques ou questions sur cette campagne d'emplois BIATSS ?

M. Mercier.- J'ai juste un élément. Monsieur Rollin, vous avez évoqué la situation des CDD. Je pense que l'université, comme les autres organisations, est conduite aujourd'hui, de temps à autre, à utiliser le CDD pour des besoins ponctuels, ce qui se justifie parfaitement. Lorsqu'il s'agit de pourvoir le remplacement d'un collègue titulaire suite à un congé ou à un certain nombre de choses, le recours au CDD s'impose et nous ne pouvons pas nous l'interdire. Les enseignants-chercheurs qui sont en lien avec l'insertion de leurs diplômés se rendent bien compte que le CDD est parfois, pour les jeunes diplômés ou pour les jeunes tout court, une porte d'entrée sur le marché du travail. Certains d'entre eux peuvent être amenés à multiplier des CDD. Par contre, nous ne pouvons pas aller à l'encontre de cette évolution. A l'université, nous connaissons forcément tous des personnes qui sont en CDD. Ce que nous pouvons espérer, c'est que ce CDD soit une chance à saisir pour ensuite que ces personnels puissent évoluer sur des CDI.

Quand je m'intéresse au devenir de mes diplômés, la plupart des niveaux master commencent par un CDD et sont quasiment tous en CDI au bout de 3 ou 4 ans. La situation des personnels est sans aucun doute très éloignée de la situation des diplômés niveau bac + 5, mais nous pouvons espérer que ces CDD permettent à des personnes en recherche d'emploi d'accéder à l'emploi. Il ne faut pas oublier que ce sont des personnes qui étaient en recherche d'emploi. Il est donc préférable d'avoir un CDD plutôt que rien du tout. On peut donc imaginer qu'on apporte quelque chose à ces personnes qui sont en recherche d'emploi. L'idée est de pouvoir ensuite accompagner le personnel - Catherine Pagot fait un gros travail dans ce domaine - vers la stabilisation. Cela peut être au sein de l'université. Cela peut être aussi apprendre lors de ce CDD au sein de l'université et développer des compétences pour ensuite trouver un CDI ailleurs. Nous espérons pouvoir apporter de l'aide à ces personnes qui passent, lorsqu'il s'agit de CDD, ponctuellement quelques mois chez nous, sachant que nous sommes extrêmement contraints par la loi. Le CDD ne peut pas être pérenne, nous avons l'obligation de veiller à la stricte application de la loi par rapport à cela.

Vous l'évoquez, nous pouvons créer des emplois pérennes nouveaux, nous sommes donc contraints de parer aux besoins les plus pressants par l'utilisation de temps à autre de ces CDD pour divers motifs mais, à chaque fois, c'est extrêmement encadré.

M. Rollin.- Je vois que vous évoluez un peu dans votre discours, Monsieur Mercier. Il y

a quelque temps, lorsqu'on parlait des CDD, vous nous disiez que la solution pour ces CDD était de passer les concours. Or, cette campagne d'emplois nous montre qu'il n'y a aucun concours pour les CDD.

Maintenant, on forme des CDD pour le secteur privé, cela ne me dérange pas. Mais ces personnes ont des compétences, on a des compétences au sein de l'université. C'est un fait, on doit en passer par là, mais à un moment il va falloir que l'université se demande si elle peut faire tourner des services comme l'antenne financière avec un nombre plus que majoritaire - il doit tourner aux alentours de 70 % - de CDD. C'est tout de même un secteur clé en termes de fonctionnement.

Dans les scolarités, c'est le même chiffre. Cela devient donc tout de même problématique quand des missions principales de l'université sont exercées par des contractuels qui vont rester peut-être 2, 3 ou 4 ans et, au bout d'un moment... Cette année, on a déjà dit à certains qu'ils signaient leur dernier contrat car on ne voulait pas qu'ils rentrent dans une future condition de CDIisation. C'est bien beau de dire qu'on les forme et qu'on leur donne une chance, mais je pense que nous avons également un rôle social dans ce cadre-là. On ne peut pas leur demander d'exercer les fonctions principales de l'université sans s'inquiéter de leur devenir. C'est ce qui m'inquiète par rapport à cette problématique des CDD. Je me dis que dans 4 ou 5 ans, on aura une nouvelle loi qui ne s'appellera plus la loi Sauvadet - sauf s'il redevient ministre - mais une loi de je ne sais quel ministre de la Fonction publique qui nous mettra en demeure de CDIser ces personnes-là. On va se retrouver dans le même cadre : quels critères retient-on ? C'est cet aspect qu'on voit revenir à peu près tous les 10 ans, il y a eu la loi Sapin, la loi Sauvadet, c'est ce cadre qui fait qu'on ne peut pas s'exonérer de se dire que ce n'est que temporaire (3, 4 ou 5 ans) et qu'on a des personnels qui exercent des fonctions principales de l'université.

Le Président. - On ne peut que vous donner raison sur l'analyse que vous faites. C'est une difficulté de notre université. C'est vrai qu'avoir de grandes fonctions régaliennes comme les ressources humaines, les finances, les services de scolarité dans lesquels on a des pourcentages importants de personnels contractuels est un élément de fragilité, nous en sommes conscients. Nous avons tous conscience de ces choses-là. Vous avez bien compris que nous gérons une situation extrêmement tendue en termes de finances, de supports et nous essayons de faire les arbitrages les plus structurants possibles dans ce contexte.

S'il n'y a pas d'autres remarques, avant de soumettre au vote, j'ai deux commentaires :

- Le premier pour vous rappeler les éléments de vote sur les délibérations antérieures. Là encore, le conseil d'administration, dans un vote global enseignants et personnels administratifs et techniques, avait voté les orientations par 20 voix pour et 4 abstentions. Le comité technique a eu une appréciation, sur la campagne d'emplois BIATSS, qui était plus sévère puisqu'il s'est exprimé par 8 votes négatifs et 2 abstentions. Le conseil académique a émis un vote d'ensemble plutôt favorable avec 1 vote négatif et toutes les autres voix exprimées étaient favorables. Un conseil académique qui valide donc assez largement les orientations proposées.

- Deuxième chose. Ceux qui m'ont entendu m'exprimer au cours des dernières

semaines le savent. Cette campagne d'emplois BIATSS, une fois de plus et comme l'an passé, a pour vocation d'exprimer une grande ambition de notre université pour l'emploi administratif et technique.

Dans le document de synthèse qui vous a été présenté, vous voyez qu'en année pleine, le coût en termes de masse salariale de cette campagne d'emplois BIATSS telle que nous vous la proposons est de l'ordre de + 300 000 €.

Le coût de la campagne BIATSS que nous avons proposée l'an passé était d'environ + 200 000 €. Ce qui veut dire qu'en 2 ans - et ce ne sont pas que des mots - nous aurons réorienté les ressources financières - les ressources en termes d'emplois de notre établissement - à hauteur de 500 000 € en année pleine vers l'emploi administratif et technique. C'est quelque chose de concret et de réel qui est la traduction des engagements que nous avons pris au cours des années passées.

Si on va un peu plus loin dans l'analyse, tout ceci se déroulant dans un périmètre financier qui est défini, il est évident qu'un surcoût de 300 000 € sur une campagne d'emplois BIATSS a pour corollaire une sous-consommation à hauteur de 300 000 € sur l'emploi enseignants-chercheurs.

Cela veut dire que ce que nous faisons - et c'est un choix politique assumé, en tout cas sur ces deux années -, c'est reventiler des ressources de l'établissement de l'emploi enseignants-chercheurs vers l'emploi BIATSS. Ce qui sous-tend cette décision, qui est quelque chose de très profond, c'est de dire que les enseignants-chercheurs et les enseignants sont bien conscients du fait qu'ils ne peuvent enseigner et chercher que parce qu'il y a, en support, des personnels administratifs et techniques. Nous l'avons dit, mais nous le faisons d'une façon tout à fait concrète et réelle. Je voulais vous le dire. Je pense qu'il est important que les administrateurs aient pleine conscience des choix politiques qui sous-tendent cette campagne d'emplois, à la fois enseignants et à la fois personnels administratifs et techniques.

Je ne veux pas dire que nous serons en mesure de continuer ainsi pendant de nombreuses années, parce qu'au bout du compte, si on revient à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs, nous avons encore beaucoup d'emplois qui sont gelés. Il est donc évident que nous ne pouvons pas descendre en-dessous d'un certain volant d'emplois d'enseignants qui sont gelés sans compromettre notre capacité d'enseignement et de recherche.

Je pense qu'investir politiquement dans l'emploi administratif et technique était nécessaire compte tenu du sous-investissement politique qui avait prévalu au cours des années passées. Je suis très heureux que nous puissions faire cela. Cela correspond profondément à ce que j'ai toujours souhaité pouvoir mettre en place. Je suis très heureux que nous soyons en mesure de le faire. Je suis très heureux également du fait que, dans le DOM et dans la campagne d'emplois, quand Samuel, Annie et les autres membres de l'équipe ont dialogué, ils aient mis l'emploi BIATSS sur le même plan que les emplois d'enseignants-chercheurs. Nous avons discuté. Ceci en accordant la même importance politique aux emplois administratifs et techniques qu'aux emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Ceci étant dit et rappelé, y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Oui, Cédric.

M. Clerc.- C'est simplement pour comprendre par rapport aux chiffres que vous annoncez du coût de la campagne d'emplois BIATSS. On fait mention de coûts moyens. Ne faudrait-il donc pas pondérer ce résultat de 300 000 € que vous annoncez ?

Le Président.- Evidemment oui, c'est un coût moyen. Quand je vous parle de moins 300 000 € sur les enseignants-chercheurs, c'est aussi un coût moyen parce que tout cela dépend de l'indice auquel les personnes sont recrutées. Tous ces chiffres ne sont pas précis à l'euro près. Cela va dépendre aussi de qui est recruté et de tout un ensemble de paramètres. Dans les grandes masses, c'est tout de même dire symboliquement qu'on a un sous-coût de 300 000 € d'un côté et un surcoût de 300 000 € de l'autre, c'est à peu près équivalent. Maintenant, je suis d'accord avec vous, ce sont des coûts moyens.

Je soumetts à votre approbation cette campagne d'emplois BIATSS.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

17 pour, 4 contre

Je vous remercie, cette campagne est validée.

Merci à tous, merci Samuel pour cette présentation d'une très grande clarté. Transmettez également mes remerciements à Anne Racine-Dahoui pour le travail que son service assure.

V) SATT Grand-Est

Le Président.- Point important pour lequel je suis heureux d'accueillir Catherine Guillemin avec qui nous allons essayer de faire les choses en duo. Il y a une technicité sur ce dossier pour laquelle j'aurai besoin de l'assistance de Catherine. Je vais m'en tenir aux éléments qui sont les plus politiques et Catherine pourra compléter sur les éléments plus techniques.

Sur le dossier de la SATT Grand-Est, nous sommes quasiment au bout du chemin. Les décisions politiques et administratives, les votes ont été pris dans tous les établissements partenaires. Cette fois-ci, c'est bien uB Filiale, notre filiale, qui devient la SATT. Elle va le devenir en s'adossant non plus sur la Fondation de coopération scientifique mais bien sur des établissements et en s'adossant sur l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et les trois écoles d'ingénieurs partenaires que sont l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon et AgroSup Dijon.

Tout ceci est le fruit d'un travail technique, financier, administratif et politique lourd que nous avons mené au cours des 6 derniers mois, qui fait que chacune des écoles d'ingénieurs est devenue actionnaire directe de la SATT. Ceci parce que l'université de Bourgogne en a décidé ainsi et parce que nous avons souhaité que les écoles puissent avoir un sentiment d'appartenance fort à la SATT. Cette étape de participation des cinq établissements de Bourgogne Franche-Comté est validée.

Nous avons auditionné les candidats au poste de Président de la SATT. Nous avons identifié un candidat. Je pense que le comité de pilotage des SATT, au niveau national, devrait donner son aval dans les jours qui viennent.

Mme Guillemin.- Demain.

Le Président.- Donc demain. Nous n'avons pas voulu communiquer sur le nom de cette personne tant que ce n'était pas fait. Nous pourrions communiquer une fois que le comité de pilotage aura donné son accord. D'ores et déjà, je peux vous dire que le candidat que nous avons sélectionné est le candidat qui a fait l'avis unanime de toutes les universités partenaires du conseil d'administration de la SATT.

Ce qui veut dire que l'AG et le premier conseil d'administration de création de la SATT sont programmés le 28 novembre 2013, donc la date de la création de la SATT est maintenant prévue.

A ce stade, il nous reste trois points à voir et à faire valider par le conseil d'administration.

1. Projet de convention bénéficiaire et ses annexes dont les statuts et le pacte d'actionnaires

Le Président.- La validation de la convention bénéficiaire et un certain nombre de documents annexes vous ont été transmis. Ce sont des documents que vous avez déjà eus et pour lesquels il est possible qu'il y ait quelques petites modifications dans les semaines qui viennent, c'est ce qui nous amène à demander qu'on les revalide.

Mme Guillemin.- Oui, je crois que les annexes n'étaient pas toutes finalisées lorsque vous aviez validé le projet de convention.

2. Autorisation donnée au Président de signer le pacte et la convention

Le Président.- Le deuxième point est extrêmement politique et nous devons le valider aujourd'hui, c'est le pacte d'actionnaires que nous sommes prêts à signer avec l'université de Franche-Comté, AgroSup, ENSMM et l'UTBM. Je vais essayer de vous expliquer cela avec clarté.

Actuellement, l'université de Bourgogne représente environ 25 % des parts d'actions au sein de la SATT. Ces 25 % lui permettent de disposer de 2 sièges sur 8 sièges de fondateurs au conseil d'administration de la SATT.

Nous avons convenu, parce que cela rentre dans le cadre de notre politique vis-à-vis de la Franche-Comté, que nous allions céder un de nos deux sièges à l'université de Franche-Comté. Autrement dit, au conseil d'administration de la SATT, c'est bien l'uB et l'UFC ensemble qui porteront les deux voix pour les partenaires BFC. Le message est fort, il est de dire - et c'est une anticipation de ce qui va se mettre en place dans l'année - que c'est bien l'université de Bourgogne Franche-Comté qui est représentée au conseil d'administration de la SATT.

AgroSup, ENSMM et l'UTBM vont rentrer au capital de la SATT parce que l'uB a accepté de diminuer sa part relative dans l'actionnariat de la SATT.

L'idée du pacte d'actionnaires est que sur les deux sièges que possèdent uB et UFC au conseil d'administration, nous puissions voter solidairement au nom des cinq établissements de Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire l'uB plus UFC plus AgroSup plus UTBM plus ENSMM.

Le pacte d'actionnaires établit qu'avant chaque décision qui sera soumise au conseil d'administration de la SATT, les établissements se rencontreront et décideront d'un vote bloqué sur ces deux sièges, mais avec une règle préalable qui est de dire que la décision dépend de 6 voix, dont 2 voix à l'uB, 1 voix à l'UFC et 1 voix pour chacune des écoles d'ingénieurs. La ventilation de ces 6 voix est faite de façon à ménager un double équilibre :

- un équilibre entre la Bourgogne et la Franche-Comté puisque l'université de Bourgogne plus AgroSup représentent 3 voix et les établissements francs-comtois en représentent 3,

- un équilibre entre les universités et les écoles d'ingénieurs puisque l'université de Bourgogne plus l'université de Franche-Comté représentent 3 voix et les 3 écoles représentent 3 voix.

Il est dit dans ce pacte d'actionnaires qu'en cas d'égalité de votes, dans tous les cas de figure, ce sont les universités qui emporteront le vote. Là encore, c'est un mécanisme qui a pour objectif de donner une prééminence aux universités et à l'université de Bourgogne Franche-Comté dans la gouvernance de la SATT.

C'est véritablement un choix politique très fort que nous faisons. Le message politique qu'il y a derrière est de dire que nous faisons l'espace Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est bien le message politique extrêmement fort qui se trouve derrière cette décision qui vous est proposée.

3. Désignation d'un représentant de l'université de Bourgogne pour siéger au Conseil d'Administration de la SATT

Le Président.- Le troisième point sur lequel nous allons devoir débattre est un peu technique : il faut que le conseil d'administration me mandate pour être le représentant de l'université de Bourgogne au conseil d'administration de la SATT ; quand je ne pourrai pas être disponible Jean Guzzo me représentera.

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Je laisse Catherine vous parler des documents car j'avoue que c'est techniquement quelque chose qui me dépasse un peu.

Mme Guillemin.- Je préférerais répondre aux questions car je ne sais pas comment aborder tous ces documents, il y en a une masse.

Je peux rappeler, concernant la convention que les actionnaires devront signer avec l'ANR, qu'il s'agit d'une convention type que l'Etat a rédigée, pour toutes les SATT. Il y a un certain nombre d'annexes (dont les statuts, des indicateurs, le business plan, le pacte d'actionnaires) qui sont plus adaptées au projet Grand-Est.

M. Dereux.- J'ai une question à poser : il y avait des points essentiels. Je fais confiance à la répartition des votes. Les sièges sont un "cocktail" que le Président a négocié, mais les deux points qui restaient essentiels depuis que le dossier est en cours concernent le

siège : dans le contrat définitif, le siège est-il bien à Dijon ? Est-ce sûr ? Et le montant de la dotation : a-t-il évolué depuis la dernière information ?

Mme Guillemain.- Non, c'est d'ailleurs mentionné dans les statuts. Le siège social est bien à Dijon. Il est vrai que, dans la convention bénéficiaire, le montant n'est pas indiqué car cette convention n'est pas finalisée. C'est bien 60 millions d'euros sur 10 ans que le Premier Ministre a signé pour la SATT Grand-Est. Cela n'a pas changé.

M. Dereux.- Que votons-nous si ce n'est pas la forme finale ?

Mme Guillemain.- Ce sont surtout les annexes à la convention bénéficiaire qui ont été finalisées depuis. De plus, vous n'aviez pas eu le projet de pacte d'actionnaires, le Président en avait parlé, et la désignation de l'administrateur à la SATT qui représente l'université de Bourgogne. Le vote porte sur cela, ainsi qu'autoriser le Président à signer tous ces documents sous réserve d'aménagements mineurs qui doivent encore être finalisés.

Le Président.- Parmi les choses un peu fortes qui avaient été discutées il y a maintenant un certain temps, il y avait effectivement l'assurance qu'on avait plus de 40 millions d'euros, c'est 60 millions d'euros, l'assurance que le siège social soit à Dijon. Nous avons cette assurance mais précisément, dans les négociations qui ont eu lieu au cours de l'année passée, j'ai veillé à ce que le pourcentage des voix de l'université de Bourgogne Franche-Comté ne descende pas en dessous de 25 %. Nous aurons 25,07 % pour nous assurer une minorité de blocage sur certaines décisions (voir statuts).

J'ai l'impression qu'actuellement ceci n'est plus remis en cause. De toute façon, nous avons un pourcentage de voix qui nous permet de sécuriser cette décision.

Parmi les conditions qui avaient été mises, il y avait l'assurance que l'université de Franche-Comté confie, *in fine*, une partie de son activité partenariale à la SATT. Je pense que là-dessus, l'université de Franche-Comté a fait du chemin, puisqu'ils ont décidé et fait voter à leur conseil d'administration qu'une partie de leur activité contractuelle ne transiterait plus par leur SAIC mais par la SATT.

M. Dereux.- J'ai une question subsidiaire : le directeur que vous avez trouvé émane-t-il d'un des actionnaires ou est-ce quelqu'un qui est vraiment recruté sur une base ?

Le Président.- Il n'émane pas d'un des actionnaires, c'est quelqu'un de totalement indépendant. De fait, nous avons une préférence pour que le Président n'émane pas d'un des actionnaires.

M. Dereux.- D'accord.

Le Président.- Avez-vous d'autres remarques ?

Je pense qu'il est important, comme il y a beaucoup de points techniques, que chacun mesure les conséquences politiques du pacte d'actionnaires. C'est un signe fort que notre établissement envoie à l'université de Franche-Comté et aux trois écoles d'ingénieurs, c'est de leur dire "on partage avec vous". En substance, c'est cela. C'est

véritablement quelque chose de fort.

S'il n'y a pas de questions, je soumetts à votre approbation. Pouvons-nous approuver séparément les différents points ou pouvons-nous les approuver globalement ?

Mme Guillemin.- Séparément.

Le Président.- Le premier point concerne l'approbation des documents annexes et le pacte d'actionnaires.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des votes négatifs ?

M. Rollin.- Depuis le départ, sur la création de la SATT, j'ai exprimé mon opposition. Les discussions ne m'ont pas fait évoluer sur ma réflexion.

Le Président.- 2 votes négatifs.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

17 pour, 2 contre, 2 abstentions

Le deuxième point concerne l'autorisation à donner au Président de signer la convention bénéficiaire.

Mme Guillemin.- C'est-à-dire la convention bénéficiaire avec ses annexes, notamment le projet de pacte d'actionnaires.

Le Président.- Vous devez m'autoriser à signer la convention bénéficiaire et le pacte d'actionnaires.

M. Rollin.- Je voulais savoir si les autres partenaires ont voté cette convention. J'ai entendu dire qu'AgroSup aurait voté contre cette convention.

Mme Guillemin.- Non. Dans un premier temps, AgroSup n'a pas voté le projet de statuts de la SATT parce que le Président du conseil d'administration d'AgroSup Dijon n'avait pas réalisé que la SATT se faisait sur une structure existante, puisque c'est le seul projet en France.

En plus, il se trouve que le Président du conseil d'administration est administrateur d'une SATT en Ile-de-France. Il a donc comparé un peu les statuts et ce ne sont effectivement pas les mêmes. Depuis, il y a eu une nouvelle délibération avec les explications apportées et ils ont voté tous ces documents par un PV tournant en juillet.

Le Président.- Mais effectivement, quand nous nous sommes vus le 3 juillet, le conseil d'administration d'AgroSup avait eu lieu la veille et ils n'avaient pas voté. Je pense qu'au jour d'aujourd'hui, tout est régularisé dans tous les établissements partenaires.

Mme Guillemin.- Je crois que tous les partenaires ont voté. Il n'y a que ce pacte d'actionnaires qui est nouveau pour les partenaires Bourgogne Franche-Comté qui doit

être sans doute voté dans les différents conseils d'administration.

Le Président.- De toute façon, il est certain que les autres vont voter car ils ont, bien entendu, intérêt à le faire.

Deuxième élément de délibération : l'autorisation que le conseil d'administration donne au Président pour signer la convention bénéficiaire et le pacte d'actionnaires.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des votes négatifs ? 2 votes négatifs.

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

18 pour, 2 contre, 1 abstention

La troisième délibération porte sur le fait que je suis le représentant au conseil d'administration de la SATT et qu'au cas où je n'ai pas la disponibilité, ce soit Jean Guzzo, en tant que Vice-Président délégué à la valorisation, qui me représente.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des votes négatifs ?

Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions.

18 pour, 3 abstentions

Parfait. Merci beaucoup. Je crois maintenant que tout est en route.

VI) Présentation du schéma directeur du système d'information

Le Président.- Cette présentation va nous être faite par Marie-Ange Rito.

Je voudrais profiter de la présence de Marie-Ange et de ses collègues à notre conseil d'administration pour remercier très officiellement, au nom du Président et au nom de l'équipe de gouvernance, le travail que fait la DSI, le travail que vous faites, vous, Marie-Ange, avec votre équipe. Je voudrais vous dire à tous que nous sommes parfaitement conscients de la compétence et surtout de l'immense disponibilité que vous mettez au service de notre établissement à travers vos interventions quotidiennes, diurnes et nocturnes, au service de notre infrastructure technique qui est vraiment le système nerveux de notre établissement. Je crois que tout le monde doit en être conscient.

Nous allons vous laisser présenter ce schéma directeur du système d'information.

Mme Rito.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je vais effectivement vous présenter des documents qui ont été élaborés sur une très très longue durée.

Le premier document est le schéma directeur que vous avez ici. Il fait pratiquement 300 pages. A l'issue de la rédaction de ce document, on m'a demandé de rédiger une synthèse. Je pense que chaque personne l'a reçue. Je l'ai envoyée massivement l'année dernière. C'est donc une synthèse d'une quarantaine de pages.

Ce schéma directeur a été travaillé pour essayer de déterminer les objectifs et les évolutions sur la période 2012-2016.

Je ne vais pas vous présenter les 300 pages, j'ai essayé de retrouver les éléments les

plus importants et de ressortir une synthèse qui vous donne les objectifs, les axes et les différents projets de toutes nos activités pour les années qui viennent.

Comment s'est monté ce document ? La DSI a beaucoup travaillé mais nous n'avons pas écrit ce document seuls, de notre côté. Ce document de 300 pages est composé de deux parties :

- Une partie état des lieux qui a pratiquement été terminée en mai 2011 et qui a été présentée au COSSI en mai 2011. C'est essentiellement la DSI qui l'a écrite. C'était notre cœur de métier, c'était donc plus facile pour nous.

- Une deuxième partie pour laquelle nous avons essayé de travailler sur tous les axes, les objectifs, le développement, tout ce que nous devons faire dans cette période. Cela a été un travail énorme avec de nombreuses réunions avec les utilisateurs, les membres du COSSI, avec toute personne qui était intéressée ou qui était au cœur du métier de chacun des projets.

Ce document a été présenté au COSSI du 15 octobre 2012. Il a été validé le 3 décembre 2012. Les documents que je vous présente ont été présentés très largement, avec beaucoup d'heures de détail et tous les projets ont été vus les uns derrière les autres et validés à l'unanimité, aussi bien le document que la synthèse, au mois de décembre 2012.

Notre dernier COSSI a eu lieu le 6 mars 2013 - je vous en parlerai tout à l'heure au fur et à mesure de mes présentations - sur un des dossiers extrêmement importants de ce schéma directeur : la gestion des ressources humaines.

Que peut-on tirer de ce travail important qui a été mené de manière transversale à l'université ?

4 objectifs majeurs sortent de ce travail :

- Une université numérique. Pour faire court et le plus simple possible - excusez-moi si je suis trop simpliste - l'idée de cet objectif est de retrouver rapidement, dans cette partie de l'université numérique, tout ce qui est gestion : application de gestion, paie, comptabilité, gestion des étudiants, gestion des personnels. Pour faire court, c'est cet objectif, c'est-à-dire moderniser notre université pour la doter de tous les outils de gestion performants pour notre travail à tous.

- Tout ce qui concerne le pédagogique donc tout ce qui tourne autour du e-learning, du PODCAST, du e-campus et tous les services pour nos étudiants : la carte multiservice, les logiciels de planning. Par exemple, nous avons un logiciel de planning qui permet de faire les emplois du temps pour l'ensemble de l'université, qui est accessible par internet. Il y a encore énormément à faire, mais ce sont tous ces services de e-campus, y compris tous les outils de cours en ligne, de visioconférence. C'est toute la partie pédagogique.

- Pour offrir tous ces services, il nous faut des infrastructures qui tiennent la route. C'est le troisième objectif des infrastructures numériques qui vont parler aussi bien du bâtiment, de la salle machines que du réseau. On ne voit pas le réseau, mais il y a tout de même beaucoup de câbles qui se promènent, aussi bien en fibre optique qu'en autres types de câblage et en éléments actifs. Toutes ces infrastructures sont extrêmement importantes. Nous avons complété cette partie infrastructures par la partie sécurité.

- Le quatrième objectif, c'est tout ce qui tourne autour de la e-gouvernance et de

l'urbanisation du système d'information.

Voilà les quatre objectifs majeurs que nous nous sommes donnés. Ils sont déjà extrêmement riches. A partir de ces quatre objectifs majeurs, on a déployé cela en 20 axes stratégiques, ce qui a donné 43 projets. Nous avons essayé - ce qui a parfois été difficile - de sélectionner les plus importants dans cette période pour, après, démarrer une autre période. Cela représente 43 projets avec 43 fiches. Ce qui signifie qu'il y a eu au moins 43 réunions ; pour certains projets, nous nous sommes vus deux ou trois fois. C'est donc un travail assez important qui a été mené pour que ces documents soient entendus des utilisateurs, leurs besoins et les évolutions à venir, aussi bien au niveau technique qu'au niveau numérique.

Ce document est un peu difficile à lire, je vais le reprendre. Il s'agit de la synthèse globale. On retrouve nos quatre objectifs, nos 20 axes et nos 43 projets. A chaque couleur correspond un objectif.

Je vais les reprendre assez rapidement car je ne vais pas vous réexpliquer les 43 projets, je vais vous faire un point sur les projets les plus importants. Quand je vous aurai montré cette présentation un peu transversale, je terminerai par un dernier écran où, à partir de tous ces projets, figurent 7 projets majeurs ; ce sont ceux qu'il faut absolument que nous réalisions en priorité pour que les autres puissent s'articuler et être mis en œuvre.

1^{er} objectif : l'université numérique. Université numérique signifie authentification, c'est-à-dire que pour tous les outils que l'on vous met à disposition : paie, comptabilité, gestion des étudiants, gestion des personnels, le socle, la racine de tout cela est que toutes les personnes doivent absolument être identifiées, qu'on sache qui est qui, est-ce qu'untel a le droit de se connecter au réseau de l'université. Dès que vous vous connectez, via l'environnement numérique de travail, nos propres machines sont capables de savoir qui vous êtes, ce que vous faites, si vous êtes étudiant, si vous êtes personnel. Elles vont vous présenter, dans l'environnement numérique de travail, les outils auxquels vous avez droit. Tout cela se fait déjà automatiquement. Certaines personnes ont droit à Harpège, d'autres ont droit à SIFAC.

SIFAC est à part, il fait partie des exceptions, il n'est pas encore dans l'ENT, mais Harpège et Apogée sont en interne. C'est un peu transparent, c'est un peu comme le réseau. Souvent, les utilisateurs, voire les décideurs, si je peux me permettre, n'ont pas toujours conscience de l'importance du réseau car c'est transparent et que lorsque cela fonctionne bien, on ne le voit pas ; par contre, quand cela ne fonctionne pas...

Aujourd'hui, si notre système d'identification tombe en panne, cela veut dire que plus personne ne peut se connecter à quoi que ce soit. D'un autre côté, il est extrêmement important puisqu'il permet de sécuriser et de savoir qui fait quoi.

Ce travail important a été mené à la DSI de manière transparente, mes équipes y ont beaucoup travaillé. Maintenant, nous avons un outil vraiment fiable et doublonné (salle machines 1 et salle machines 2). J'insiste sur cette partie, je sais qu'elle est très technique, mais elle est tellement importante qu'il me semblait primordial de vous en dire un petit mot.

Concernant la formation scolarité, nous avons beaucoup évolué et nous continuons d'évoluer. Cet été, nous avons commencé à tester la dématérialisation complète des IA

primo web. Cela veut dire - et nous nous sommes engagés à le faire - qu'au mois de juillet 2014, il n'y aura plus d'opération bienvenue telle que vous la connaissez actuellement au mois de juillet, où les étudiants se déplacent massivement.

Comment se fera cet accueil des étudiants ? Je crois que c'est tout un travail que doit mener l'université. Au niveau technique, nous sommes quasiment prêts, nous avons pu le tester au Pôle AAFE. Les étudiants venaient, mais ils utilisaient le logiciel. Nous avons donc avancé sur les outils de e-candidats, IAPRIMO web, sur les IPweb. Il faut que nous nous y préparions puisque la fin d'Apogée est annoncée pour fin 2017.

Recherche et innovation : nous avons également beaucoup travaillé là-dessus.

Le deuxième projet qui me semble extrêmement important concerne la gestion des ressources humaines. Le logiciel Harpège voit sa fin d'ici quelques mois, donc assez rapidement. Nous allons devoir trouver un nouveau logiciel.

Je voulais insister sur cette partie car il ne s'agit pas simplement de changer de logiciel. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure sur l'authentification, il ne faut pas oublier que la gestion du personnel a des ramifications dans notre système d'information. C'est lui qui, par exemple, nous sert de support pour l'authentification, le logiciel du personnel sert pour la paie, pour SIFAC, pour la carte multiservice. Ce sont toutes ces ramifications qui m'inquiètent et qu'il va falloir réécrire, réinstaller. Nous travaillons sur cet outil avec Besançon.

Gestion financière et comptable, gestion du patrimoine, je passe assez vite.

M. Dereux.- Excusez-moi, je crois que vous passez trop vite sur la gestion financière. J'ai une remarque à faire : est-ce que, dans le projet, on ambitionne que les responsables de projet en cours - qui ont un compte ouvert - puissent consulter le solde de leur compte ? Actuellement, pour connaître le solde d'un compte, c'est toute une histoire par rapport à nos collègues étrangers, et j'apprends même qu'à l'intérieur de la France cela commence à aller mieux. Un chef de projet scientifique de l'université de Bourgogne ne peut pas connaître le solde de son compte comme il le fait pour un compte en banque normal. C'est toute une gymnastique alors que c'est tout de même le b.a.-ba pour nos collègues et parfois concurrents qui ne perdent pas de temps à cela.

Cela fait tout de même plusieurs années que j'en parle. Je l'avais dit à l'équipe précédente, à la direction générale des services précédente : il y a un blocage. Là, nous sommes vraiment très en retard. C'est source de pertes de temps, d'erreurs sur les décisions. Je crois qu'en termes de services à la communauté, notamment des porteurs de projet – et il y en a tout de même beaucoup, il n'y a pas que des professeurs, il y a des maîtres de conférences qui gèrent des projets européens –, si ce n'est pas un des objectifs, je trouve qu'il serait très dommage de ne pas profiter de cette occasion.

C'est pour cela que je trouve que cela passe un peu vite sur ce sujet-là. C'est un sujet sur lequel j'entends tous mes collègues se plaindre dans mon laboratoire : il n'y a pas de visibilité facile des comptes. Nous devons toujours passer par une personne du personnel administratif qui est rarement capable de faire un état du compte fiable, d'après la façon dont nous devons gérer ce SIFAC.

Je pense que c'est tout de même un objectif à se fixer si on en est à faire évoluer la place du système informatique dans notre université.

Le Président.- Je crois que Sylvie voulait apporter un élément.

Mme Gigarel.- Nous avons travaillé cette année sur la restitution de l'exécution budgétaire SIFAC. Aujourd'hui, nous sommes capables de ressortir les tableaux Excel qui permettent d'identifier tout ce qui est recherche et tout ce qui ne l'est pas. Nous allons les adresser aux composantes afin de voir si cela répond effectivement à leurs attentes.

M. Dereux.- Je salue les efforts qui sont faits mais nous demandons à avoir un solde de compte à l'instant T et savoir où nous en sommes. Si, ensuite, les chefs de projet doivent faire toute une manipulation pour transférer des données dans un fichier Excel, ce n'est pas encore le service que j'ai sur mon mobile avec ma banque.

Mme Gigarel.- Nous extrayons de SIFAC, sous forme de tableaux Excel, la consommation des conventions et des centres financiers que nous prédéterminons. Nous extrayons cet état des consommations le premier jour de chaque mois. Nous l'avons testé depuis le mois d'avril dernier. En effet, SIFAC est un outil très compliqué. La moindre erreur dans une requête engendre des chiffres erronés. C'est la raison pour laquelle nous avons effectué des tests avant de les adresser aux composantes. C'est quelque chose que nous serons capables de générer à partir de la fin d'année.

M. Dereux.- La fin de l'année ? J'ai encore dû faire des rapports de projets européens, j'aime autant vous dire que pour s'y retrouver, ce n'est pas facile.

Mme Gigarel.- Pour des demandes spécifiques, je pense que vous pouvez nous contacter.

M. Dereux.- Maintenant, on me redirige vers le service financier, mais s'agit-il d'un projet informatique ou d'un projet du service financier ? Qui est en charge de ce projet ?

Mme Rito.- C'est une question fonctionnelle, c'est toujours très compliqué. L'objectif et l'activité de la DSI sont de mettre en place un serveur et une application. Il est bien évident que nous, informaticiens, ne pouvons pas être au cœur du métier des paies et de la comptabilité.

Parmi les objectifs que nous nous sommes donnés, une migration des serveurs est prévue avant la fin de l'année, ainsi - et cela rejoint ce que vous venez de dire - qu'un développement de requêtes internes et l'exploitation de "Business Object", pour une plus grande facilité.

Je suis dans la même difficulté pour la gestion des crédits de la DSI.

M. Dereux.- Vous comprenez donc ce que je veux dire.

Mme Rito.- Je comprends très bien ce que vous voulez dire. Cela fait partie des objectifs. J'ai pour mission d'installer le serveur, l'application ainsi que les outils. Nous sommes quasiment prêts. Après, il y a un travail de fond qui ne peut se faire qu'avec les services financiers et l'agence comptable puisque c'est leur cœur de métier.

M. Dereux.- Je suis content que "le requêtage", comme vous l'appellez, devienne un vrai objectif pour l'université.

Mme Rito.- C'est l'un des objectifs car cela me facilitera la vie de tous les jours, en tant que directrice de la DSI pour certains suivis, mais c'est pour tout le monde.

Cela ne va pas vous rassurer, mais j'ai fait un peu le tour des universités et cet outil SIFAC qui est un outil important, il ne faut pas le comparer à un CIEL compta ou à un logiciel de comptabilité mono-utilisateur, il est tellement puissant - c'est assez contradictoire - que toutes les informations sont là mais on a du mal à avoir des tableaux homogènes / hétérogènes. Ce travail doit être mené avec les services financiers afin de vous aider à vous y retrouver.

M. Dereux.- Comme je vous disais qu'en France cela commençait à aller mieux, à l'université de Troyes, les porteurs de projet ont tout de même cette facilité. Le cercle de compétences commence donc à se réduire autour de nous. Nous commençons à être les derniers de la classe.

Mme Rito.- Je ne peux pas vous redonner chacun des axes de tous les projets car cela risque d'être un peu long, mais en ce qui concerne la gestion financière, il existe bien cet objectif.

Le troisième objectif - qui a été vu avec Monsieur Genet - est la dématérialisation des factures dans SIFAC. Aujourd'hui, nous avons apporté une réponse partielle mais qui rend des services aux utilisateurs et aux services de la Maison de l'université.

Le dernier projet correspond à l'archivage des données comptables. Monsieur Genet veut peut-être ajouter un point sur ces projets ?

M. Genet.- A un moment donné, il se posera la question de savoir comment retirer de l'information dans SIFAC puisqu'on en accumule depuis 5 ans. L'intention est louable mais, au quotidien, cela nous empêche plutôt de voir ce qu'on voudrait. Néanmoins, cela passe par une architecture technique qui le permet.

Mme Rito.- Dernier axe : la dématérialisation et la modernisation des échanges. Au niveau des programmes pluriannuels d'investissements transversaux, le projet que nous avons déposé a retenu l'attention de la direction et une aide de 100 000 € pour 2014 et une aide de 100 000 € pour 2015 ont été fléchées afin de travailler sur cette partie. Sachant qu'une grande partie est déjà avancée puisque nous avons installé NUXEO et nous sommes en train de tester la gestion électronique de documents sur les conventions. Je fais actuellement un test à la DSI, et dès que nous aurons avancé davantage, je proposerai assez rapidement ce service à la direction. Nous travaillons également beaucoup avec le SCD.

Deuxième grand objectif : e-learning et e-campus. Il pourrait y avoir de nombreux projets, je ne vais pas tous les passer en revue mais vous dire que des efforts ont été faits sur le e-learning avec une évolution de la plateforme Moodle.

Un effort a également été fait sur le PODCAST, sur la visioconférence et sur les web conférences.

Sur le deuxième axe côté SCD, nous travaillons considérablement avec le SCD qui a beaucoup avancé sur la numérisation des thèses ainsi que sur l'outil d'indexation ORI OAI.

Sophie veux-tu ajouter quelque chose sur ce projet qui avance bien ?

Mme Desseigne.- Il est en phase de finalisation puisque l'ouverture de la plateforme a été faite au mois de juin. Les thèses des deux universités sont consultables. Maintenant, nous voudrions avancer sur d'autres documents et d'autres travaux comme les mémoires de master.

Mme Rito.- Sur les dernières parties campus / mobilité, une nouvelle version de l'environnement numérique de travail est prévue pour la fin de l'année. Il va encore y avoir des évolutions majeures, mes équipes sont très chargées. Ce qui veut dire qu'avant la fin de l'année sont prévues les migrations de l'ENT, d'Apogée et d'Harpège. Il ne s'agit pas de petites mises à jour mais des migrations majeures avec de nouvelles versions qui nous sont envoyées par l'AMUE.

Nous terminerons, il me semble, la dernière semaine avant les vacances par une migration importante de SIFAC. La date a été difficile à trouver mais elle est calée.

Au niveau de la messagerie, il existe celle des personnels. Je vous rappelle que celle-ci a migré en août 2012 et, cet été, nous nous sommes occupés de la migration de la messagerie des étudiants.

Je vous annonce aussi la bonne nouvelle - que nous n'avons pas encore communiquée - vous aviez un quota de 4 Go de stockage, depuis septembre nous avons pu doubler ce quota. Maintenant, vous aurez 8 Go de stockage. Vous pourrez donc retrouver jusqu'à 8 Go de mails. Après, vous pouvez toujours aussi archiver. Il s'agit d'efforts importants qui vous facilitent la vie de tous les jours.

Il y aurait beaucoup à dire, je suis rapide mais j'essaie de sortir les éléments sur lesquels nous avons bien avancé.

Sur la partie infrastructure, numérique et sécurité : création du DataCenter. Il s'agit du préalable à tous ces projets. Vous n'êtes pas sans savoir toutes les difficultés que nous avons à maintenir notre salle machines, où nous sommes vraiment très justes en matière d'électricité, de place, en onduleurs et en refroidissement. Parfois, cela tient du miracle. Dans tous les cas, cela tient aussi de l'investissement des STU et de toute mon équipe. Je crois que nous avons évité deux catastrophes à un moment donné, mais c'est compliqué. Pour l'instant, on tient bon et on tient aussi avec l'espoir de l'arrivée du nouveau DataCenter.

Au niveau des infrastructures, un point important concerne le réseau de l'université car il est très vieillissant. En effet, une quantité d'équipements ont 15 ou 20 ans. On ne doit pas faire de publicité mais je peux vous dire que les marques achetées étaient des équipements Cisco. Ces marques sont beaucoup plus chères que les autres types de

matériels actifs, mais c'est certainement ce qui explique leur durée de vie. Ils ne sont bien évidemment plus sous maintenance et nous la faisons nous-mêmes comme nous le pouvons. Certains éléments de 15 à 20 ans tombent en panne. C'est pourquoi, un vrai travail doit être mené sur ce réseau informatique.

La bonne nouvelle, c'est que notre CAO va avoir lieu la semaine prochaine. L'université aura un marché pour acheter des matériels réseaux avec les prix les plus attractifs et aussi une cohérence. Ce qui veut dire que les composantes pourront également commander en se basant sur ce marché réseaux. Nous avançons également sur ce point ainsi que sur la sécurité du SI.

Ce qui est important également, c'est la mise à jour de toutes les chartes. La charte messagerie va bientôt être prête, j'ai rédigé celle des syndicats, il y a aussi une charte pour les informaticiens. Cela nous donne également un cadre de travail à tous.

Je vais passer relativement vite sur l'archivage des stockages de l'information. Ce point va avec ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la dématérialisation des données, la gestion électronique de documents. C'est un service, mais pour pouvoir l'assurer, il me faut des équipements. Ce point va aussi avec les PPI.

Dernier grand objectif - je ne vous cacherai pas que c'est celui qui est le plus en retard mais il est difficile de tout mener -, c'est tout ce qui concerne la e-gouvernance. Il faut que nous avancions également sur les logiciels pour pouvoir vous donner des outils de pilotage dignes de ce nom. Il faut donc travailler sur le pilotage et sur l'urbanisation.

Le dernier point sur lequel nous nous étions engagés à plusieurs reprises, c'est que l'université se dote d'un schéma directeur. C'est aujourd'hui le point final de plusieurs années de travail. Vous l'avez vu sous format papier, il est aussi sur le site intranet de l'uB. Il a le mérite d'exister, il n'est pas parfait mais il donne un état des lieux, des objectifs. Il nous sert énormément comme outil de travail avec Besançon avec qui nous travaillons, ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations pour doter Besançon et Dijon d'un schéma du numérique qui reprendra nos objectifs et ceux de Besançon. Nous sommes un peu en avance sur ce dossier, puisque nous avons un peu réfléchi à notre schéma directeur, alors que Besançon n'a pas effectué ce travail pour l'instant.

Parmi ces 43 projets, je ne vous les ai pas tous détaillés car cela aurait été trop long, nous avons beaucoup réfléchi et nous avons extrait 7 projets majeurs que nous devons travailler. Il faut que ce soit vraiment les objectifs pour cette période importante. Ils ont été classés par ordre de priorité, sachant que nous ne pouvons pas continuer à avancer si ces autres projets n'avancent pas.

- Le premier est évidemment le DataCenter qui n'est pas possible sans avoir une salle machines digne de ce nom. Je vous assure que nous sommes parfois vraiment en difficulté pour faire vivre cette salle par manque de place, d'électricité, etc.

- Un nouvel outil de gestion de ressources humaines. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas d'un simple changement de logiciel. C'est une étude profonde qu'il va falloir faire. Cela va être une révolution importante du système d'information puisque le logiciel de ressources humaines sert pour alimenter d'autres applications. Il

est le pivot de nombreuses autres applications. Je vous fais grâce du schéma qui est assez complexe.

- Les services et supports d'authentification qui permettent de s'authentifier sur nos services de réseaux.

- La rénovation de l'architecture réseaux. J'en ai dit un mot tout à l'heure en expliquant que la plupart de nos matériels ont 15 ou 20 ans. Nous devons revoir cette architecture qui n'a pas été montée en étoile. Parfois, lors d'une coupure dans un bâtiment, en cascade, derrière, un autre bâtiment est en panne. C'est ce qui nous arrive parfois avec Chabot-Charny. Une réflexion globale est donc menée, ce n'est pas tout simple.

- Le pilotage et l'urbanisation du système d'information.

- Le développement des usages numériques : la recherche avec le calcul, les activités d'enseignement, le PODCAST, le e-learning. Je pense que l'opération que nous menons pour Médecine et ECNI, avec l'achat des IPAD, va tout à fait dans cet axe. Un effort important a été fait par l'université avec des achats d'IPAD pour que les étudiants puissent se présenter à l'examen dans les meilleures conditions possibles - les conditions qui vont être les conditions nationales - Cela rentre exactement dans ce point. Ainsi que le patrimoine numérique et la documentation SCD, ce qu'a expliqué Sophie.

Le dernier point est important car on constate que les attaques sont de plus en plus nombreuses, mais il faut l'utiliser avec modération et intelligence, c'est la sécurité du système d'information.

Ce sont donc les 7 projets qui découlent de tout ce travail.

Je voulais terminer sur la création du DataCenter afin de bien insister sur la difficulté dans laquelle on vit tous les jours. Je ne sais pas si Olivier souhaite ajouter quelque chose. C'est vrai que c'est son équipe qui souffre actuellement le plus de ce manque de salle machines.

M. Politano.- Je vais peut-être commencer par le point négatif. Pour tenir l'arrivée des nouvelles infrastructures, nous avons dû sortir le cluster de calcul du réseau ondulé de l'université. Ce qui fait qu'à chaque fois qu'il y a une micro-coupure de courant, les travaux des chercheurs s'arrêtent. A peu près toutes les trois semaines, nous avons un arrêt intempestif du serveur de calculs. C'est donc problématique puisqu'on arrive au bout des capacités des onduleurs. Nous avons dû faire ce choix car on ne parvenait plus à secourir les machines.

La bonne nouvelle : ce matin, nous avons reçu les trois candidats à la maîtrise d'œuvre du DataCenter pour le nouveau projet, pas celui qui figure ici mais bien le projet qui se trouve à côté de la chaufferie. Le processus a démarré avec normalement trois maîtres d'œuvre qui doivent remettre leur dossier pour le 7 novembre, date à laquelle nous sélectionnerons le maître d'œuvre. Si le calendrier est correctement respecté, fin 2015

nous devrions avoir la mise en production du nouveau DataCenter qui est très attendu.

M. Dereux.- J'ai encore une question. Vous parlez de sécurité du système d'information, mais il y a la sécurité d'accès. J'ai dû me mêler de cela car le laboratoire ICB dont je m'occupe est une zone à régime restrictif. J'ai pu observer, à cette occasion, que le système de contrôle d'accès est piloté par un ordinateur qui se trouve au service technique. Sans vouloir jeter l'opprobre sur les personnes qui s'en occupent, leurs conditions de travail sont plutôt artisanales par rapport au standard que vous nous présentez ici.

Je suis intervenu moi-même dans le système avec les personnes concernées. Je trouve que nous ne sommes pas du tout au niveau. Le pilotage se fait depuis des ordinateurs dont je ne suis même pas certain que des backups soient organisés. La définition des autorisations d'accès est d'une qualité extrêmement inégale sur l'ensemble du campus. Quand j'ai pris cela en main à la fin de l'année dernière, pour les zones qui me concernaient, j'ai constaté de nombreux groupes et sous-groupes, des autorisations qui étaient encore accordées à des personnes qui n'étaient plus employées, qui étaient même décédées. Il y avait, à mon avis, un "talon d'Achille" très important. Tout cela est lié à des aspects de réseau et de sécurisation. Si on a un "cheval de Troie" tel que toutes nos autorisations d'accès n'ont pas le même niveau de sécurité que ce vous allez appliquer ailleurs, on peut pénétrer dans les locaux et piquer des ordinateurs et, finalement, tout cela sera en vain. J'aimerais donc savoir si, dans cette politique de sécurité, ce point faible a été pris en compte.

Mme Rito.- Madame Mathieu m'a déjà reçue à plusieurs reprises sur ce sujet, à la rentrée. Elle a attiré mon attention sur les difficultés actuelles, non pas que du contrôle d'accès mais de l'ensemble des outils informatiques gérés par les STU. On prend les problèmes les uns derrière les autres. Je peux déjà vous annoncer que la messagerie des STU sera prête avant la fin de l'année. Il n'y aura plus de "cliquet.u-bourgogne", c'est la première étape.

Seconde étape, c'est leur site web. J'ai essayé de commencer par les choses les plus faciles pour y aller étapes par étapes.

Troisième sujet : leur serveur de fichiers va être complètement rapatrié chez nous. L'année dernière, on s'était déjà ému à plusieurs reprises de ce qui se passait. Il faut tout de même savoir que nous avons pris des précautions et qu'en salle machines 2, il y a une baie qui est dédiée au STU, avec un serveur sur lequel une sauvegarde des informations appartenant au STU est faite.

Maintenant, je ne pilotais pas tout cela et je ne sais pas comment elles sont faites dans le détail, mais nous avons une copie en SM2.

M. Dereux.- C'est une bonne nouvelle, mais ce que j'ai vu, c'est que c'est un ordinateur complètement isolé qui gère cette histoire de contrôle d'accès. Si ce truc-là vous échappe, qu'il n'y a pas de duplication qui est faite, on n'entre plus dans les locaux. Puisqu'on parle de sécurité, je me demande s'il n'y a pas quelques vérifications à faire à ce niveau-là. A bon entendeur.

Mme Rito.- Elles sont en cours, à la demande de Madame Mathieu. J'avoue avoir laissé en dernier toute la partie "contrôle d'accès" car elle est complexe à reprendre et à étudier. Je ferai ensuite des propositions à la direction.

M. de Mesnard.- Concernant la sécurité, je trouve qu'au total, il y a eu un travail énorme et remarquable de fait. J'ai vu cela par le COSSI. Néanmoins, sur les 7 objectifs, je me demande s'il est normal que la sécurité soit le 7^{ème} objectif, car cela fait un peu bas.

Mme Rito.- C'est un objectif transversal que nous menons tous les jours. On ne va pas dire : "je ferai la sécurité du SI une fois que j'aurai fait les 6 autres".

M. de Mesnard.- D'accord, il faut le comprendre comme cela.

Mme Rito.- Puisqu'on parle de sécurité, je voudrais tout de même faire un point sur ce sujet. Il est évident que l'université intéresse les hackers et les pirates. Souvent, j'ai des discussions assez importantes où on me dit qu'il y a beaucoup de piratages à l'université. Il faut savoir qu'il y a 15 000 postes. Si je suis pirate, ce qui m'intéresse, c'est là où il y a beaucoup de monde. L'attaque de type « phishing » fonctionne parce qu'il y a toujours des maillons faibles.

La sécurité du SI est donc un objectif transversal. Il ne se passe pas une semaine sans que j'intervienne sur la sécurité pour un rappel de la charte, pour arrêter malheureusement une à deux machines. Toutes les semaines, l'une d'entre elles a une faille. C'est aussi la problématique que nous avons suite au nombre de salles machines qui se sont installées sans que la DSI ne pilote ou ne soit consultée. A chaque fois, on nous dit : "on sait faire", mais il n'y a pas toujours le personnel nécessaire pendant les vacances de Noël ou pendant l'été, pour assurer le suivi aussi bien électrique, que service.

Après, très honnêtement, 98 % des problèmes de sécurité sont dus à des failles humaines.

M. de Mesnard.- C'est justement mon deuxième point. Je voulais dire qu'il y a une pédagogie à mener en direction des étudiants et peut-être déjà en direction des personnels. Je reçois souvent des propositions de réunions faites avec Doodle, outil qui n'est plus recommandé. J'ai découvert récemment dans mon laboratoire que des antivirus libres étaient installés, ce qui est interdit. Lorsqu'ils sont utilisés au plan professionnel, ils doivent prendre la version payante. Les personnes les avaient tranquillement installés comme si c'était pour leur machine. S'ils ont leur machine personnelle, comme c'est mon cas ici, j'ai un antivirus, je peux, mais s'il s'agit d'une machine de l'université, il faut impérativement que les logiciels soient payés.

Je fais la remarque, même si je pense que cela a évolué dans le bon sens, mais en cas de contrôle, cela peut coûter relativement cher. Il y a donc toute une pédagogie à faire. C'est lié à la sécurité. Doodle est un outil moyennement sûr. C'est très attaqué par les hackers et compagnie, et tout cela fait que les gens ont une difficulté à comprendre la bonne attitude à avoir.

Mme Rito.- Pour répondre à vos trois questions ; effectivement, dès que nous avons vu que cet outil Doodle était de plus en plus utilisé à l'université, la DSI a développé un

produit libre, appelé "RDV" dont tous les outils sont hébergés chez nous. Je fais de la publicité pour que RDV soit le seul outil à être utilisé. A chaque fois qu'on m'envoie une demande de rendez-vous à partir de Doodle, je n'y réponds pas. Je renvoie un message indiquant que je ne répondrai pas car ce n'est pas le bon outil. Là, j'ai tout de même une réponse.

Concernant le logiciel antivirus, nous avons adhéré, au niveau national, à l'outil d'antivirus. Cela coûte à l'université la modique somme de 5 000 € par an. J'ai déclaré un certain nombre de postes et tous les correspondants informatiques sont formés sur l'utilisation de l'antivirus.

M. de Mesnard.- Plus généralement, tous les logiciels gratuits installés alors que cela viole la licence GNU - il me semble que c'est le nom qu'on lui donne - et les logiciels commerciaux installés sans licence.

Mme Rito.- Une lettre a été envoyée à tout le monde, rappelant les usages. Nous pouvons peut-être faire une piqûre de rappel.

Ensuite, au niveau des formations, depuis l'année dernière, au plan de formation nous avons inscrit plusieurs formations de sensibilisation à la sécurisation. Mais même lorsqu'on fait des formations de présentation des services numériques, concernant RDV, l'ENT, la carte multiservice, etc., à chaque fois et systématiquement on accompagne cette formation par une information sur la sécurité.

Ma principale difficulté actuellement, c'est le phishing, c'est-à-dire des mails qui sont envoyés de manière massive à l'université, aux étudiants et aux personnels, dans lesquels on se fait passer pour la direction de l'uB, pour la DSI, pour un service central de sécurité ou pour la police. On demande aux personnes de donner les logins et mots de passe. Malheureusement, dans le panel des personnes, il y en a toujours trois ou quatre qui les donnent. Cela pose évidemment le problème de leur boîte qui est ouverte, mais lorsque ces personnes sont trop nombreuses à les donner, leur boîte de messagerie est utilisée pour rebondir sur le monde entier. Là, c'est toute la communauté qui est punie puisque les fournisseurs d'accès nous mettent sur black-list et nous mettons 48 heures à rappeler tout le monde pour rétablir.

Systématiquement, lorsqu'une personne a donné, par erreur, son login et mot de passe, j'écris une lettre de rappel que je mets à la signature de la direction. Certaines personnes viennent dans mon bureau et me disent : "ce n'est pas trop grave, ce n'est que ma boîte". Je trouve que c'est grave car une boîte de messagerie est personnelle et confidentielle, et en même temps ces personnes mettent en difficulté l'ensemble de la communauté.

Je ne vais pas vous raconter d'anecdote, mais nous avons tout de même reçu des mails du FBI et certaines personnes y ont répondu en donnant leur login et leur mot de passe. 98 % des erreurs correspondent à ce type de problème.

L'autre difficulté concerne les logins, les mots de passe et les identifiants. Dans les outils d'authentification, quand vous vous connectez, l'ordinateur sait si vous êtes étudiant ou personnel et va vous ouvrir droit à Apogée ou à Harpège. "Je ne suis pas là, je pars en vacances 15 jours et je donne à une personne mon login et mon mot de passe". Les autres difficultés sont là.

J'essaie de ne pas sanctionner mais, dans tous les cas, de sensibiliser. Nous avons fait un effort important depuis un an, grâce au service de formation ainsi qu'à la direction qui nous soutient systématiquement dans toutes ces opérations.

Le Président.- Laurence, une dernière question peut-être, car l'heure passe.

Mme Maurel.- Je profite de votre présence pour vous dire que je ne trouve pas RDV sur le site internet de l'uB, sachant que je suis tout à fait prête à ne pas utiliser Doodle.

Mme Rito.- Il faut taper rdv.u-bourgogne.fr et vous y aurez accès.

M. de Mesnard.- Ce que les personnes demandent dans RDV, c'est pouvoir masquer qui a répondu. Certains me disent : "J'utilise Doodle parce que je peux masquer, ce qui évite des calculs stratégiques". Donc si on pouvait le compléter...

Le Président.- Merci, Marie-Ange. La seule suggestion qu'on peut peut-être faire dans ces conditions, dans les projets majeurs par ordre de priorité, c'est de ne pas faire apparaître la sécurité en 7^{ème} position mais de le mettre dans un bandeau transversal. Cédric, pour une dernière intervention.

M. Clerc.- Tout évolue, le métier de chacun tourne autour du numérique aujourd'hui. C'est pourquoi, il y a forcément des besoins en formation pour les utilisateurs. On voit qu'il existe encore des failles humaines au niveau sécurité. Mais en termes d'utilisation au quotidien, il y a certainement des besoins de formation. Dans les laboratoires, pour peu qu'on soit habitué à travailler avec l'informatique, nous sommes souvent sollicités pour ce qu'on considère pour des "brouilles". Je ne sais pas si le plan de formation de l'université prend en compte ce genre de choses et forme les utilisateurs au fonctionnement courant de l'informatique.

En matière de sécurité, nous parlons des logiciels gratuits - libres ou pas - tels que des "Acrobat Reader" pour les PDF et là aussi, il me semble que des mises à jour doivent être faites. Cela concerne parfois des failles de sécurité. Existe-t-il des outils pour automatiser ces mises à jour et, de fait, renforcer la sécurité de manière automatique ?

Mme Rito.- Pour la partie formation, je suis systématiquement associée à l'élaboration du plan de formation et je n'hésite pas à faire évoluer toute la partie numérique et à faire remonter les demandes.

En ce qui concerne les mises à jour logicielles, il y a deux choses :

Les mises à jour du système d'exploitation peuvent être automatisées.

Pour le reste, il appartient aux utilisateurs de faire les mises à jour et de s'appuyer sur les correspondants informatiques. Nous travaillons de plus en plus avec eux.

Pas plus tard que la semaine dernière, ils étaient tous présents dans cette salle. Nous avons présenté le nouveau marché logiciel et matériel. Je pense qu'il faut vraiment s'appuyer sur les correspondants informatiques. Il a été décidé cette année, afin de discuter de tous ces outils, antivirus, etc., de faire une réunion avec les correspondants informatiques une fois par mois dans cette salle pour leur permettre d'avoir un maximum d'informations qui nous viennent du ministère - car bien souvent, nous ne sommes que

des relais - et qu'eux-mêmes nous fassent remonter les demandes du terrain.

M. Clerc.- Ils iront sur chaque poste pour faire ces mises à jour ?

Mme Rito.- En ce moment, c'est comme cela. Il va falloir y réfléchir car on ne va pas pouvoir continuer à déployer des postes de travail de cette manière.

L'un des objectifs du schéma directeur serait de partir sur des clients légers et de répondre à toutes leurs demandes. Avant la fin d'année, je souhaiterais monter à la Maison de l'université une salle de formation ou sur une composante, entièrement clients légers. Certaines choses sont déjà un peu faites. Cela répondra effectivement à ces problèmes de sécurité et de mises à jour. Si on fait une mise à jour d'un Pack Office ou d'un logiciel, l'ensemble de la communauté a la mise à jour. C'est la réponse à terme, c'était inscrit comme objectif, comme l'un des projets du schéma directeur.

Mme Gerrer.- Il n'y a plus de questions à Marie-Ange ?

Merci beaucoup de votre présentation et merci également à toute l'équipe.

Nous allons maintenant passer au vote. Nous vous demandons d'approuver ou non le schéma directeur du système d'information tel qu'il vous a été présenté.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (19 pour)

Marie-Ange, c'est un beau succès, merci ; unanimité pour votre projet.

Mme Rito.- Merci pour votre confiance.

Le Président.- Elle est entière. Merci beaucoup, Marie-Ange.

VII) Compte rendu des travaux du CEVU du 13 septembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire

M. Wegmann.- Bonsoir à tous. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente.

Je vais vous lire le compte rendu des travaux du CEVU du 13 septembre 2013, exerçant pour la première fois les compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire.

1. Compte rendu de la commission Vie de l'Étudiant du 04 septembre 2013

M. Wegmann.- Je vais être relativement succinct dans le relevé des avis.

Ce compte rendu de la commission vie de l'étudiant a donné lieu à l'adoption de la charte HarmoNuits qui avait été présentée par Jean-Baptiste Baccon, Vice-président étudiant. Il avait présenté le détail de cette charte durant le CEVU.

En résumé, cette charte traite de la prévention des comportements à risques, de

l'addictologie, de la sécurité routière, etc. L'intérêt de signer cette charte initiée par la Ville de Dijon avec CCI 21 et UMIH est de nous permettre d'effectuer des formations à la Maison des étudiants et de mieux gérer les soirées étudiantes. Cette charte n'a pas soulevé de difficultés majeures en CEVU, qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Si vous avez des questions sur cette charte, Jean-Baptiste est là pour y répondre.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote sur le compte rendu de la commission vie de l'étudiant.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (19 pour)

Approuvé à l'unanimité, merci.

2. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 06 septembre 2013

- Le référentiel commun des études - rentrée 2013 : mise à jour (statut AJAC notamment)

M. Wegmann.- Comme vous le savez, nous sommes dans le mois qui suit la rentrée. Nous avons donc besoin que vous approuviez le référentiel qui s'appliquera pour l'année 2013-2014.

Dans ce nouveau référentiel, vient s'ajouter le statut AJAC que vous aviez voté le 15 mai dernier, plus quelques petits points de "toiletage" que nous nous proposons d'effectuer, liés notamment aux questions de sessions de rattrapage, de convocations aux examens, de présence obligatoire pendant la première heure, de fraude, en tout cas de points supplémentaires de détail qui permettent d'améliorer encore le référentiel commun. J'ajoute que le travail n'est pas terminé. Cette année, nous allons encore travailler sur une amélioration de ce référentiel commun, mais ce que nous produirons durant l'année ne pourra s'appliquer que l'année suivante.

Ce référentiel commun a donné lieu au CEVU à 1 avis favorable, 1 vote "contre" et 1 abstention.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote sur la mise à jour du référentiel commun.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

18 pour, 1 abstention

- Projets internationaux : 2 projets non diplômants

M. Wegmann.- L'ordre du jour était assez léger sur l'international.

Nous avons à nous prononcer sur deux projets internationaux non diplômants, à savoir :

- Le renouvellement d'un accord d'échanges qui permet à l'ISAT, en lien avec

l'Université Hasan II, l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique -, de placer des étudiants en stage dans des secteurs automobiles, transports au Maroc. En contrepartie, l'ISAT accueille des étudiants de l'ENSEM dans le cadre de ses formations d'ingénieurs.

- Le deuxième projet concerne la modification d'un accord qui permet aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 à l'UFR Droit et Science politique, d'intégrer deux formations de type licence / master de l'université Ruskin en Grande-Bretagne et de bénéficier d'une réduction de 750 livres de frais d'inscription sur place, puisque ceux-ci sont relativement élevés au Royaume-Uni.

Sur ces deux projets, le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité, le dernier point n'étant là que pour information.

Mme Gerrer.- Nous allons également voter sur ces deux projets internationaux non-diplômants.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (19 pour)

- Offre de formation rentrée 2013 : adoption des maquettes des Masters MEEF.

M. Wegmann.- Comme vous le savez, les masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation se déployant progressivement à compter de cette année, nous avons besoin de valider les maquettes et les modalités de contrôle des connaissances pour la première année de ces masters MEEF, puisque la deuxième année sera ouverte à compter de la rentrée 2014. Pour les M2, nous fonctionnons cette année en régime transitoire, régime qui avait déjà été validé avant l'été.

L'adoption des maquettes pédagogiques MEEF premier et second degrés applicables à la rentrée 2013 a donné lieu à un avis favorable - moins une abstention - lors du dernier CEVU.

Mme Gerrer.- Je vais vous demander de voter sur ces maquettes MEEF de formation à la rentrée 2013, l'adoption des maquettes de master MEEF.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui s'oppose ?

Merci.

18 pour, 1 abstention

- Demandes relatives à des diplômes d'université

M. Wegmann.- Nous avons examiné, dans ce cadre, 3 DU :

- Le DU Gestion des Risques Psychosociaux porté par l'UFR Médecine et le SUFCOB pour lequel nous avons émis un avis favorable à l'unanimité sur une restructuration de

ce DU, destiné à mieux répondre à la problématique de la gestion des risques psychosociaux, avec un volume horaire de ce DU qui augmente pour passer à 150 heures, notamment avec l'ajout d'un module supplémentaire.

- Le DU Vins Culture et Oenotourisme porté par l'IUVV et le SUFCOB. C'est tout simplement le passage de ce DU en formation à distance. Le DU en présentiel continue d'exister et, en parallèle, ce DU est lancé à distance à partir de la rentrée. De nombreuses candidatures ont déjà été reçues.

Ce DU a également reçu un avis favorable à l'unanimité.

- Modification du DU Etudes françaises option communication porté par l'UFR Langues et Communication. Ce DU a été créé dans le cadre d'un partenariat avec une université chinoise. Il s'agit d'apporter quelques modifications au DU, notamment afin d'améliorer le niveau de français des étudiants chinois qui intègrent ce DU ; une augmentation substantielle des cours de français avec quelques ajustements sur les autres unités.

Ce DU a également reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Je vous propose donc de faire un vote groupé sur ces trois demandes de DU.

M. Mercier.- Le DU Gestion des risques psychosociaux est porté par Médecine et SUFCOB ?

M. Wegmann.- Oui, il est porté par le Professeur Smolik.

M. Mercier.- C'est juste une remarque sur l'appellation "gestion". Ce n'est pas sûr que ce soit une spécialité de médecine, mais cela aurait très bien pu être porté par exemple à l'IAE. Y a-t-il une coloration très médicale ?

M. Wegmann.- Oui, il y a une coloration très médicale. Il y a quelques unités.

M. Mercier.- Cela n'apparaît pas dans le titre.

M. Wegmann.- Le DU est très médical. Il y a des aspects plus psychologie, mais c'est plus psycho-médecine que gestion. Donc, le mot gestion est à prendre dans une acception plus globale, dans le sens "je gère", "je conduis"...

Mme Gerrer.- Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (19 pour)

- Demandes de modifications des fiches filières

M. Wegmann.- Comme d'habitude, c'est quelque chose d'assez classique. Nous

sommes dans le mois qui suit la rentrée. Les composantes ont donc fait remonter un nombre important de modifications mineures, que ce soit en termes de structure de la maquette sur certaines UE, sur des modifications légères de volumes horaires, de modalités de contrôle des connaissances, etc. Ces demandes sont collectées par la scolarité centrale et sont rapportées dans un tableau que vous avez eu en communication.

Lors du CEVU, nous avons en quelque sorte découpé notre avis en deux morceaux, tout d'abord un avis global sur les demandes de modifications dites mineures. Là, le CEVU a émis un avis favorable. Une deuxième catégorie de demandes de modifications concerne spécifiquement le statut des AJAC. On a dissocié le statut des AJAC des modifications classiques de maquette, puisque vous savez que dans le cadre des nouveaux statuts des AJAC qui ont été adoptés au printemps dernier, les composantes avaient l'opportunité de faire remonter des conditions particulières pour accéder au statut d'AJAC selon leur filière, notamment inscrire dans leur fiche filière des conditions particulières. Certaines avaient déjà été votées lors du CA précédent, notamment en Economie. Là, d'autres composantes ont également ajouté des éléments dans leurs fiches filières.

Il s'agit notamment de l'UFR SVTE. Ces demandes de modifications n'ont pas posé de problème. Vous avez aussi l'UFR Sciences humaines pour les licences Histoire de l'art, Archéologie et Psychologie qui a fait remonter des conditions particulières pour l'obtention du statut d'AJAC.

Ici, je dissocie l'avis du CEVU puisque pour, spécifiquement, les dispositions concernant les AJAC en licence d'Histoire de l'art, Archéologie et Psychologie, l'avis du CEVU a donné lieu à 18 voix "pour" et 11 voix "contre", notamment liées à des réserves émises en séance par les étudiants élus "Associatifs et Indépendants" quant à ces dispositions. L'idée étant que concernant spécifiquement les licences Histoire de l'art, Archéologie et Psychologie, les conditions restrictives le sont encore plus que pour les autres filières. En résumé, dans ces licences, trois matières fondamentales sont nécessaires pour pouvoir aller dans l'année supérieure, alors qu'en règle générale, dans les autres disciplines, c'était plutôt deux matières. C'est pour cela que nous avons différencié les votes.

Je résume les trois votes qu'il y a eu en CEVU :

- Avis favorable à l'unanimité sur les demandes de modifications de fiches filières.
- Avis favorable à l'unanimité sur l'évolution du statut AJAC concernant l'UFR SVTE.
- Un vote 18 voix "pour", 11 voix "contre" pour les dispositions concernant les licences d'Histoire de l'art, Archéologie et Psychologie.

Je peux répondre à vos questions et Jean-Baptiste peut apporter des précisions.

M. Baccon.- Je vais préciser la position des élus "Associatifs et Indépendants" qui a en fait été la même depuis le conseil de l'UFR Sciences humaines, en commission de pédagogie et en CEVU.

Sur le système AJAC, nous avons milité pour une modification de ce système pour que ce soit plus un facteur de réussite pour les étudiants et non pas un poids pour certains, ou l'occasion pour d'autres d'échouer dans leurs études. On est arrivé avec un nouveau système avec un critère quantitatif (nombre d'ECTS avec les trois semestres) et un critère qualitatif qui doit nécessairement être adapté aux différentes filières. Nous en

sommes bien conscients et c'est bien pour cela qu'en ce qui concerne l'UFR Economie ou l'UFR SVTE, nous avons été en soutien de ces demandes. On estimait qu'elles étaient fondées : si un étudiant doit passer AJAC, il doit nécessairement avoir acquis les bases de sa formation, ou au moins la spécialité dans laquelle il veut s'orienter.

Le problème pour les formations en Histoire de l'art, en Archéologie et en Psychologie, c'est qu'elles sont finalement vraiment trop restrictives. Nous nous sommes procuré les chiffres de réussite à titre indicatif de l'an dernier. L'an dernier, il y avait une vingtaine d'étudiants AJAC en Psychologie, par exemple. Si on reporte ce système sur les résultats de l'année 2012-2013, un étudiant serait admis. Cela reste donc vraiment très restrictif puisqu'en Psychologie, les demandes avaient été sur 1, 2, 3, 6, 7 et 8. 68 étudiants remplissent ces conditions véritablement. Sur ces étudiants, 27 valident finalement leur année.

In fine, pour un étudiant qui bénéficierait du système AJAC, cela revient malgré tout à empêcher le système AJAC d'exister dans de bonnes conditions. On pense, quand on regarde les UE qui demandent à être validées, que cela devrait finalement être toutes les UE de la fiche filière. Nous pensons qu'une possible spécialisation ou demander à ce que les étudiants ne valident qu'un certain nombre de ces UE qui sont importantes serait une bonne chose.

Nous nous opposerons sur ce point, en sachant très bien qu'il risque d'être validé par le CA. Dans ce cas, nous resterons vigilants à ce que, dans un an, un bilan soit fait pour savoir s'il y a vraiment eu la possibilité, pour les étudiants, d'être AJAC, ou pas.

Le Président.- J'interviens rapidement pour dire que, sur le CEVU, c'est véritablement le seul point qui a fait débat, qui a fait discussion.

M. Baccon.- Les propositions de l'UFR SVTE nous paraissent pertinentes et ont vraiment un apport pour les étudiants pour qu'ils s'engagent dans un système AJAC qui leur permette de réussir et qui ne les pénalise pas. Nous ne sommes pas opposés sur les autres points, sur les autres demandes de modification.

Le Président.- Compte tenu de cette situation, j'avais proposé au CEVU de dissocier le vote sur le statut AJAC SVTE de celui de l'UFR Sciences humaines. Je vous propose de procéder de même, ce qui permettra à chacun de s'exprimer librement.

De toute façon, l'engagement que nous avons pris vis-à-vis des étudiants est que, dans un an, nous refaisons une évaluation du dispositif et s'il faut corriger, nous corrigerons.

M. Baccon.- Nous y serons vigilants.

Mme Gerrer.- Je vous propose de voter à la fois les modifications des fiches filières et le point spécifique AJAC UFR SVTE.

M. Rollin.- Une précision : cela a été voté au conseil d'administration de SVTE avec les étudiants qui ont approuvé.

Mme Gerrer.- Oui, mais là, ils l'approuvent.

M. Baccon.- Justement, la position qu'on défend pour l'UFR Sciences humaines est

celle que nous avons défendue en UFR Sciences humaines, en commission de la pédagogie, en CEVU et que nous défendons en CA et pour l'UFR SVTE, pour l'UFR Economie et gestion, on accompagne ces modifications parce qu'elles vont permettre aux étudiants de ne pas se retrouver avec un nombre d'heures de cours et un nombre de TD à réaliser insurmontable.

Mme Gerrer.- Modifications des fiches filières plus statut d'AJAC pour SVTE, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

Maintenant, nous votons spécifiquement sur la disposition AJAC pour Histoire de l'art, Archéologie et Psychologie, en précisant bien que c'est pour un an et qu'on revoit le système à la fin de l'année prochaine.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? 4 voix contre.

Merci.

15 pour, 4 contre

3. Calendrier universitaire 2013/2014 : ajustements

M. Wegmann.- Un tout dernier point concernant le CEVU : l'approbation des ajustements relatifs au calendrier universitaire 2013-2014 puisqu'il y avait quelques compléments à apporter dans différentes composantes. Là aussi, je pense que vous avez eu les tableaux qui décrivent ces ajustements qui sont assez techniques.

Mme Gerrer.- Je vous propose de voter sur ces ajustements.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

Le Président.- Merci beaucoup, Grégory, pour cette présentation claire, synthétique et rapide.

VIII) Rapport des travaux du CS du 11 septembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche

Le Président.- Nous abordons rapidement, avec Franck, deux points sur les travaux du CS, le premier qui est une information et le second qui va nécessiter un vote.

1. Demande d'aide financière déposée par le Centre de Zootechnie pour le remplacement d'équipements obsolètes

M. Denat.- Bonsoir à tous.

Le premier point concerne une demande d'aide financière déposée par le Centre de Zootechnie. C'est une demande qui nous a été faite au mois de juillet par Daniel Moreau, Directeur du service de zootechnie suite à une visite de l'APAVE qui a décelé des problèmes sur les générateurs de vapeur. Il fallait changer ces générateurs de vapeur de toute urgence, sinon il aurait fallu arrêter l'activité de l'animalerie.

Daniel Moreau nous a sollicités pour utiliser l'enveloppe du conseil scientifique pour remplacer ces générateurs de vapeur. Il s'agit d'une somme de 16 684 €. Nous l'avons fait. Nous avons ensuite validé cela en conseil scientifique.

Le Président.- Il s'agit juste d'un point d'information dans la mesure où cette enveloppe de 100 000 € avait déjà été déléguée par le conseil d'administration au CS. C'est une enveloppe dont la ventilation est de la prérogative du CS.

M. Denat.- Notamment pour ce type de situation où il faut remplacer des appareils sur des plateformes en urgence.

Le Président.- Cela montre le bien-fondé de cette attitude puisque c'est précisément le fait que nous ayons pré-voté cette enveloppe qui a permis à Franck et au conseil scientifique d'être réactifs sur cette situation. C'était donc un point d'information.

2. Demandes de financement déposées au titre du FEDER (financements européens)

M. Denat.- Le deuxième point est un point classique que nous avons déjà évoqué, c'est sur les financements qui mettent en jeu des crédits FEDER. Ce sont tous des projets PARI. Je peux les lister :

- 2 projets en SHS, SHS 1 porté par Annie Dumont, ARTeHIS, sur le thème de "Société, Anthropisation et artéfaction en Bourgogne". Le PARI SHS 5 porté par Rachel Guillain, "Interaction économique au sein de l'UE".

- 8 projets PARI Santé STIC :

- Santé STIC 6, dont je suis le porteur, ICMUB et Le2i, sur le thème "Imagerie, instrumentation, chimie et application bio médicale", en phase 4.

- Santé STIC 4, porté par Emmanuel Bigand et Thierry Pozzo, LEAD, "Cognition, cerveau, motricité phase 4.

- Santé STIC 1, par l'unité LNC, François Ghiringhelli, "Biologie du cancer".

- Santé STIC 3, également en LNC, Laurent Lagrost et Luc Rochette, "Lipides, nutrition cardio vasculaire".

- Santé STIC 5, Franck Marzani du Le2i, "Système et méthode d'imagerie Phase 4.

- Santé STIC 8, Philippe Gambert pour l'IFR 100, "Développement des plateformes communes SFR".

- Santé STIC 9, Christophe Nicole du Le2i, sur le thème "Sémantique

informatique et sécurité dans l'imagerie".

- Santé STIC 11, porté par Laurence Faivre du GAD, "Identification des bases génétique, épigénétique et physiopathologique des maladies génétiques avec anomalies du développement".

Tous ces projets mettaient en jeu des financements FEDER. Le conseil scientifique a donné un avis favorable à l'unanimité à ces demandes de financement.

Mme Gerrer.- Avez-vous des questions à Franck ? Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité (17 pour)

Le Président.- Merci beaucoup. Maintenant, quelques points financiers.

IX) Questions financières

1. Demande de décharge de responsabilité de l'agent comptable

Le Président.- Je vais essayer de vous présenter le premier point de façon simple. C'est une délibération que notre conseil d'administration doit prendre en vue de décharger de sa responsabilité sur un dossier un peu complexe l'agent comptable de notre établissement.

Je vous rappelle le contexte et la suite des événements qui se sont enchaînés et qui nous amènent à vous demander cette délibération. Vous vous souvenez que nous avons débattu, dans le courant de l'année passée, de l'association Ad Kamera qui a été, à un moment donné, en situation de difficultés financières. C'est une association qui était conventionnée et qui, par convention, depuis l'année 2009, recevait de l'université une subvention de 30 000 € chaque année. Cette subvention a été versée à partir de 2009.

Vous vous souvenez également que cette association a connu des difficultés financières et que, à un moment donné, ces difficultés financières, alors que l'association était en situation de créances, ont conduit Ad Kamera à céder sa créance à une société qui est une filiale de la Société générale, qui s'appelle la Compagnie générale d'affacturage, qui reprenait donc la créance de la société Ad Kamera. Ce dispositif faisait qu'en principe la subvention de 30 000 € n'aurait pu dû être versée à Ad Kamera mais aurait dû être versée à la société d'affacturage en compensation de cette cession de créance.

Il se trouve que l'université n'a pas été informée de cette cession de créance par la société d'affacturage. L'université a donc versé, en 2011 je crois, la subvention normalement prévue de 30 000 € à Ad Kamera. De fait, la société de la Compagnie générale d'affacturage, étant bénéficiaire de la créance, s'est retournée contre l'université pour lui demander le paiement des 30 000 €, ce qui est légitime. Il n'a pas été possible de retrouver trace d'un versement de Ad Kamera à la Société d'affacturage, ce qui fait que la société d'affacturage s'est retournée - ce qui est logique - contre l'université qui a dû verser 30 000 € à la Compagnie générale d'affacturage.

La situation est la suivante : ces 30 000 € ont donc été versés deux fois, une première fois à Ad Kamera, une deuxième fois à la Compagnie d'affacturage. Cette situation met l'agent comptable en difficulté vis-à-vis de ses tutelles. Il a besoin d'avoir une décharge de responsabilité de la part de notre ministère de tutelle. Pour ce faire, nous devons prendre une délibération qui le décharge de sa responsabilité. Etant entendu qu'on n'est pas sur une question de responsabilité, il n'y a pas eu de faute véritable, mais il convient que notre conseil d'administration soit solidaire de l'agent comptable dans cette affaire. J'espère avoir été suffisamment clair.

Mme Maurel.- Tu as parlé d'un papier qu'on n'avait pas retrouvé. Peux-tu préciser ?

Le Président.- Ce n'est pas un papier qu'on n'a pas retrouvé. Gilles pourra vous l'expliquer, mais dans la comptabilité de Ad Kamera et de la Compagnie d'affacturage, il n'a pas été trouvé trace de ce versement.

Mme Maurel.- Même pas chez Ad Kamera ?

M. Genet.- Pour expliquer cela, j'ai besoin de faire un petit peu de chronologie. C'est de la subvention de 2011 dont il s'agissait. Ad Kamera avait cédé sa créance beaucoup plus tôt que le moment où elle devait être payée. Au moment de la payer, on n'a pas fait la relation. Par contre, on s'est aperçu dans les jours qui suivaient qu'on avait commis une erreur et que celle-ci était tout de même significative : 30 000 €.

A ce moment-là, on a appelé les représentants de l'association Ad Kamera pour leur dire. Il nous a été répondu qu'ils prenaient contact avec la société d'affacturage pour procéder au remboursement. Nous n'avons peut-être pas été suffisamment vigilants à ce moment-là puisque nous nous en sommes tenus à cela. La Compagnie générale d'affacturage ne nous a pas fait de relance entre février 2011 et octobre 2012, au moment même où il était question de payer la subvention 2012.

Lorsque nous avons eu connaissance de cette erreur de paiement, Ad Kamera était en redressement judiciaire et je n'avais plus les moyens de leur demander de nous rembourser. Dans un autre schéma que celui-là, le premier levier sur lequel nous aurions agi aurait été de demander à Ad Kamera qu'ils nous remboursent. Ils sont maintenant en redressement judiciaire et nous ne pouvons pas obtenir d'eux qu'ils nous remboursent. Ce qui fait un faisceau de situations défavorables qui nous conduisent là où nous en sommes.

Le Président, Alain Bonnin, vous disait que cela me mettait en difficulté par rapport aux organes de tutelle, mais aussi en difficulté vis-à-vis de vous parce qu'au bout du compte, nous avons payé deux fois Ad Kamera sans aucune perspective de retour.

Mme Maurel.- Est-il prévu un recours contre Ad Kamera ?

Le Président.- Je ne pense pas qu'on puisse avoir de recours contre Ad Kamera. Je peux vous apporter une précision, c'est que l'agent comptable, dans ce type de situation, est responsable sur ses deniers personnels. C'est la raison pour laquelle il faut qu'on le décharge de sa responsabilité. Seule la Ministre peut le faire, mais sur une délibération de notre conseil d'administration.

La deuxième chose que je peux vous dire, c'est qu'au bout du compte, au titre de 2011,

nous aurons donc versé deux fois ces 30 000 €. Mais grâce au travail de Gilles qui est un peu compliqué et que je ne pourrai pas vous expliquer en détail, on n'aura pas versé cette somme de 30 000 € au titre de 2012 ou 2013, je ne sais pas.

M. Genet.- En 2012, en octobre ou novembre, vous aviez débattu de la possibilité de payer à Ad Kamera la subvention de 2013 par anticipation.

Le Président.- Et on ne pouvait pas le faire.

M. Genet.- Je me suis interposé à cela, pas au conseil d'administration mais dans les contrôles que j'ai faits par la suite parce qu'ils ne répondaient pas aux conditions formelles qui leur permettaient de bénéficier de paiement, ni en 2012 par anticipation, ni en 2013 par la suite. A présent, je crois que le partenariat n'existe plus.

Le Président.- Autrement dit, nous avons versé deux fois sur 2011. Mais, en réalité, nous n'avons pas versé cette subvention de 30 000 € en 2012 et en 2013 alors que conventionnellement nous aurions dû le faire. Au bout du compte, la situation est financièrement neutre pour nous.

Maintenant, est-ce que nous pourrions récupérer cette somme ? Je suis assez dubitatif là-dessus. C'est comme beaucoup de situations dans lesquelles on abandonne les poursuites, on abandonne les créances quand on sait qu'on ne pourra pas les récupérer.

Il se trouve qu'ici le montant est élevé, c'est la raison pour laquelle on la passe devant vous, et aussi parce que de façon très formelle nous avons besoin de cette délibération du CA pour que l'agent comptable puisse lui-même être déchargé de cette responsabilité à titre personnel.

Si nous avons été suffisamment clairs et si vous n'avez pas d'autres éléments d'explication, je vous propose la délibération suivante que nous devons approuver dans des termes précis :

"Le conseil d'administration approuve la demande de décharge de responsabilité de l'agent comptable dans le dossier Ad Kamera et Compagnie générale d'affacturage."

Y a-t-il des oppositions à cette décharge de responsabilité ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Unanimité (19 pour)

Très bien. Je vous remercie du soutien que vous apportez à notre agent comptable sur cette situation. Il est sorti. Je ne voudrais pas froisser sa modestie mais dire qu'il fait par ailleurs, pour notre université, un travail absolument remarquable et qui mérite tout à fait notre soutien.

Nous avons encore deux points sur des questions financières.

2. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques)

Mme Gerrer.- Comme à chaque CA, je vous demande d'approuver les tarifs et les propositions d'attribution de subventions et de droits d'inscription. Vous avez regardé la liste. Est-ce que vous avez des questions ?

Je passe au vote :

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

3. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Dernier point des questions financières : toute une série de sorties d'inventaire. Je vous demande là encore votre approbation.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation des conventions avec subvention

Mme Gerrer.- Pratiquement comme à chaque CA, je vous demande de bien vouloir approuver les conventions avec subventions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Vous avez également un compte rendu des conventions hors subvention. Est-ce que vous avez des questions ? Elle n'est pas soumise au vote.

On peut donc passer aux questions diverses.

XI) Questions diverses

Le Président.- En questions diverses, j'ai reçu une demande d'intervention qui est celle de Jean-Baptiste Baccon.

Est-ce qu'il y en a d'autres ? S'il n'y en a pas d'autres, Jean-Baptiste, tu as la parole.

M. Baccon.- Je voulais revenir sur une lettre ouverte que l'organisation étudiante FSE, alias Solidaire Etudiants a envoyée aujourd'hui au Président de l'université, relative à des faits de bizutage au sein de l'université. J'interviens au titre de la majorité étudiante "Associatifs et Indépendants" qui est directement mise en cause dans cette lettre ouverte puisqu'elle prétend que notre organisation étudiante cautionne, encourage et même pratique des faits de bizutage.

Nous tenions à répondre à ces accusations qui sont non seulement diffamatoires mais complètement farfelues. Nous n'encourageons pas le bizutage, à aucun moment. Au contraire, nous le condamnons fermement. Il y a des événements d'intégration qui se déroulent sur le campus et nous voulons que ces événements qui permettent aux étudiants de lutter contre l'isolement, de lutter du coup contre le décrochage et un certain mal-être, se fassent dans un cadre responsable, sûr et convivial. Toute personne qui contreviendrait à la réglementation ou à une certaine éthique, je pense que l'université serait assez ferme à son encontre. Au-delà de cela, notre organisation veillera à ce que les étudiants n'en soient pas victimes. On sait que des actes de bizutage peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les étudiants. Ils ne doivent donc absolument pas être encouragés, tolérés ou autre.

Nous tenions à répondre à ces accusations à notre encontre qui dégradent non seulement notre image, mais surtout sont complètement erronées et éloignées de la réalité.

Le Président.- Merci beaucoup Jean-Baptiste. Nous sommes tous bien conscients de votre capacité à prendre toutes vos responsabilités dans cette situation. Nous n'avons aucun doute sur le fait que vous désavouez fermement le bizutage. Je n'ai pas reçu officiellement ce courrier.

Mme Maurel.- Vous dites qu'il s'agit d'une lettre ouverte ?

M. Baccon.- Oui. Elle a été envoyée hier soir au Président de l'université, certainement par courrier, mais elle est disponible sur le blog de la FSE, donc ugd-fse.over-blog.com.

Mme Maurel.- Quelles sont les phrases qui vous accusent ? Elles sont explicites ou implicites ?

M. Baccon.- C'est même l'université qui est visée. Si je peux citer des passages : "*Nous tenons à revenir sur l'ambiguïté de la position de l'équipe universitaire. Il existe en effet des conflits d'intérêt puisque les élus étudiants appartiennent pour la majorité aux corporations qui font perdurer ces pratiques scandaleuses. C'est ce qu'on peut voir avec la lettre de mise en garde contre le bizutage envoyé par le vice-président de l'université - en l'occurrence moi - élu Associatifs et Indépendants. Rappelons qu'Associatifs et Indépendants est le titre qu'utilise Génération Campus pour se présenter aux élections, regroupant la majorité des corporations de l'université.*"

En accusant les corporations membres de notre réseau d'être complices ou même coupables de tels actes, ils vous accusent vous puisque de toute façon notre nom est cité directement.

Le Président. - Il va sans dire que nous désavouons tous fermement ces pratiques.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions en questions diverses ? S'il n'y en a pas, je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'administration.
Bonne soirée à tous.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35)

Le Président

Alain BONNIN